

1311

COMITE PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

INSTITUT DU SAHEL

PROGRAMME MAJEUR POPULATION / DÉVELOPPEMENT

(CERPOD)



CILSS

***ATELIER DES PARLEMENTAIRES SAHÉLIENS
SUR LA MISE EN OEUVRE
DU PROGRAMME D'ACTION DE OUAGADOUGOU***

DAKAR, 26 - 30 AVRIL 1999

RAPPORT FINAL

ACTES



Photo de famille des participants à l'Atelier des Parlementaires Sahéliens sur la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou.



**ATELIER DES PARLEMENTAIRES SAHELIENS
SUR LA MISE EN OEUVRE DU
PROGRAMME D'ACTION DE OUAGADOUGOU**

DAKAR, 26 - 30 AVRIL 1999

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La première conférence des Ministres du CILSS chargés de la Population qui s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), les 16 et 17 Octobre 1997, a adopté le Programme d'Action de Ouagadougou concernant la Population et le Développement Durable au Sahel.

Le Déclaration adoptée par les Ministres à l'issue de la conférence a confié au CILSS, à travers son Programme Majeur Population/Développement (CERPOD) de l'Institut du Sahel (INSAH), la responsabilité de coordonner, au nom du CILSS, le suivi de la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou.

Dans le cadre de ce suivi, le CILSS entend impliquer tous les acteurs concernés par la mise en œuvre dudit Programme. Sur sa proposition, des groupes nationaux de travail, regroupant autour de la structure de Coordination des politiques de population, les représentants des structures chargées de la santé de la reproduction, de la promotion féminine, de l'éducation et les points focaux des Réseaux nationaux des ONG, des Journalistes et des Parlementaires ont été mis en place dans chacun des pays membres du CILSS.

Certains de ces acteurs comme les ONG et les Journalistes ont déjà défini leur cadre d'intervention dans la mise en œuvre du Programme d'Action à l'issue d'ateliers nationaux spécifiques.

Après la tenue des ateliers des ONG sahéliennes (Août 1998), des Journalistes membres du Réseau Sahélien de Diffusion de l'Information en Population et Développement (Décembre 1998), le CILSS, à travers le CERPOD, a organisé à Dakar (Sénégal) du 26 au 30 Avril 1999, en collaboration avec le Réseau sénégalais des Parlementaires sur la Population et le Développement, un atelier régional des Parlementaires sahéliens sur la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou.

L'objectif principal visé à travers l'organisation de l'atelier est de promouvoir une meilleure implication des Parlementaires sahéliens dans la mise en œuvre dudit Programme.

De manière plus spécifique, l'atelier devrait permettre de :

- Donner un contenu opérationnel au partenariat avec les différents Parlements sahéliens dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou ;
- Favoriser la Coopération entre les Parlements sahéliens dans le domaine de la population et du développement;
- Proposer un mécanisme de collaboration entre le CILSS et les différents Parlements sahéliens dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou.

Cet atelier, financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), a regroupé les Parlementaires de sept pays sahéliens (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Mali, Niger, Sénégal et Tchad), les représentants du Policy Project du Futures Group International (FGI) de Washington, The Mitchell Group International, Inc., le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) bureau de Dakar, Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS, le Directeur Général de l'INSAH, le Conseiller en Communication du CILSS, le Responsable du CERPOD, les Experts du CERPOD chargés de l'animation scientifique de l'atelier et le point focal du Réseau national des ONG sénégalaises impliquées dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou

représentant le Coordonnateur régional du Réseau des ONG sahéliennes.

La couverture médiatique des travaux de l'atelier a été assurée par le Réseau sénégalais des Journalistes en Population, antenne locale du Réseau Sahélien de Diffusion de l'Information sur la Population et le Développement.

A l'issue de l'atelier, une Déclaration, un Appel et un Cadre de Coordination des Réseaux des Parlementaires sahéliens sur la Population des pays membres du CILSS ont été adoptés.

Le présent rapport résume le déroulement des travaux de l'atelier et présente ses principaux résultats.

**DÉROULEMENT
DES
TRAVAUX**

RAPPORT GENERAL

Les Parlementaires des pays membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) organisés en Réseaux nationaux sur la Population et le Développement se sont réunis en atelier à l'Assemblée Nationale du Sénégal à Dakar à l'initiative du Programme Majeur Population/ Développement (CERPOD) du CILSS du 26 au 30 Avril 1999.

La coordination technique de l'atelier a été assurée par le Réseau des Parlementaires sénégalais sur la Population et le Développement.

L'atelier a regroupé six (6) délégations parlementaires provenant des pays suivants :

- Burkina-Faso
- Cap-Vert
- Gambie
- Mali
- Sénégal
- Tchad.

Deux conseillers parlementaires ont représenté le Niger aux travaux de l'atelier.

Les Parlements de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie n'ont pas été représentés.

La cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée dans la salle de la Commission des Finances a été présidée par Monsieur Madia Diop, Vice-président de l'Assemblée Nationale du Sénégal.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Momar Lô, Coordonnateur du Réseau des Parlementaires sénégalais sur la Population et le Développement a tenu à remercier très chaleureusement le CILSS, l'USAID, le FNUAP et Policy Project dont le soutien a permis la tenue de l'atelier.

Dans son allocution, Mme Cissé Mariam K. Sidibé, Secrétaire Exécutif du CILSS a surtout insisté sur les objectifs assignés à l'atelier et qui tournent autour de deux axes essentiels :

- comment organiser l'implication des Parlementaires dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou et comment favoriser la coopération inter-parlementaire dans ce cadre ;
- quel cadre de collaboration établir entre le CILSS et les parlementaires sahéliens intervenant dans le domaine de la population et du développement.

Dans son intervention, le Directeur de Cabinet du Ministre Délégué au Plan a mis l'accent sur l'intérêt que le Gouvernement du Sénégal accorde aux questions de population avant de féliciter les parlementaires et leurs partenaires au développement dont la conjugaison des efforts a permis la tenue de l'atelier.

Monsieur Madia Diop, Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, après avoir insisté sur l'importance de la rencontre qu'il a qualifiée d'historique et sur les efforts importants faits par le CILSS à travers le CERPOD, a souhaité que les travaux de l'atelier débouche sur la définition d'un mécanisme pérenne de coopération et un plan d'action opérationnel impliquant tous les parlementaires des pays du Sahel.

Au terme de la cérémonie d'ouverture et une fois précisé, le principe de faire assurer les présidences de séance de façon rotative par les diverses délégations présentes, un bureau de séance a été installé pour la conduite des travaux de la journée du 26 avril 1999, sa composition est la suivante :

- Président : Madior Diouf (Sénégal)
- Vice-Président : Mamadou Vieux Diatta (Sénégal)
- Rapporteurs : Mme Adèle Traoré (Burkina-Faso)
Mme Sissokho Flatenin Diarra (Mali)

Après avoir adopté le règlement intérieur et l'agenda des travaux, l'atelier a entendu et discuté les communications suivantes :

- présentation du Programme d'Action de Ouagadougou par le Dr Keffing Dabo, Chargé de politiques de population au CERPOD ;
- Sahel au 21^{ème} siècle par Monsieur Fara Mbodji, Chef de la Division des Opérations du CERPOD ;
- contribution du CERPOD à la mise en œuvre du Programme d'Action de la CIPD par Monsieur Baba Traoré, Directeur du CERPOD ;
- santé maternelle et infantile au Sénégal : le rôle des personnels de santé par Messieurs Allé Diop et Badara Sèye du Project Policy.

Les travaux de la journée du 27 avril 1999 ont été dirigés par le bureau de séance suivant :

- Président : Lahaou Touré (Mali)
- Vice-Président : Mme Sissoko Flatenin Diarra (Mali)
- Rapporteurs : Natitia Mahamane Cazallica (Niger)
Mme Marie Nanalbaye (Tchad)

Après audition et amendement du rapport des travaux de la journée précédente, l'atelier a entendu et discuté successivement les communications suivantes :

- rôle d'un réseau régional des parlementaires dans le processus de décision en matière de politique de population par Mme Nadine Burton de Policy Project ;
- les ONG sahéennes et la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou par Monsieur El Hadj Dioum, Point focal (Sénégal) du Réseau sous-régional des ONG sahéennes - Chargé de programme au GEEP ;

- l'aventure d'une loi sur la route de caduc par Mesdames Nadine Burton et Norine Jewel de Policy Project ;
- mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des politiques de population au Sahel par Monsieur Niangoran Essan, représentant du FNUAP au Sénégal ;
- plaidoyer et mobilisations des ressources : rôle des réseaux par Monsieur Amadou Cissé, Représentant du RESSIP/CONGAD et El Hadj Dioum du GEEP.

Pour la journée du 28 Avril 1999, les travaux de l'atelier ont été dirigés par le bureau de séance suivant :

- Président : Youssouf Sangaré (Burkina-Faso)
- Vice-Président : Mpère Adèle Traoré (Burkina-Faso)
- Rapporteurs : Tingalfa Ndorang (Tchad)
Mme Coumba Ndiaye Kane (Sénégal)

Après avoir entendu, amendé et adopté le compte rendu des travaux de la veille, l'atelier a poursuivi ses activités par l'audition et la discussion :

- du projet de plate-forme d'action par Monsieur Momar Lô, Coordonnateur du Réseau des Parlementaires Sénégalais ;
- du Projet de déclaration par Monsieur Madior Diouf, secrétaire à l'organisation du Réseau des Parlementaires Sénégalais ;
- du projet d'appel par Monsieur Famara Sarr, Secrétaire Permanent du Réseau des Parlementaires sénégalais.

La séance du 29 avril 1999 s'est déroulée sous la présidence du bureau suivant :

- Président : Monsieur Loum Hinfasou Laina (Tchad)
- Vice-Président : Mme Marie Nanalbaye (Tchad)
- Rapporteurs : Lahaou Touré (Mali)
Mme Gnima Ndong (Sénégal)

A l'ouverture de la séance, l'atelier a entendu et adopté après amendement le compte rendu des travaux de la journée du 28 avril 1999, puis a suspendu ses travaux pour permettre la concertation entre les chefs de délégation pour la mise en place du cadre de coordination interparlementaire.

Au terme de ces concertations, l'atelier a repris ces travaux pour entendre, amender et adopter les conclusions de la réunion de concertation des chefs de délégation et mettre en place le cadre de coordination.

Ensuite l'atelier a adopté à l'unanimité les textes amendés de l'Appel et de la Déclaration.

La séance du 30 avril présidée par Monsieur Momar Lô a amendé et adopté le compte rendu des travaux de la journée du 29 avril 1999.

Le choix du lieu de la prochaine rencontre de la Coordination des Parlementaires sur la Population et le Développement a suscité un engouement de la part des délégations présentes. Aussi, il a été retenu que ce choix soit fait ultérieurement après concertation avec nos différents partenaires au plus tard en octobre 1999.

La cérémonie de clôture de l'atelier s'est déroulée sous la présidence de Madame Mata Sy Diallo, Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale du Sénégal à la salle de la Commission des Finances.

Les comptes-rendu journaliers des travaux de l'atelier et le texte portant sur les conclusions de la réunion de concertation des chefs de délégations ainsi que la Déclaration et l'Appel sont annexés au rapport général.

APPEL

Après la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en 1994, l'adoption du Programme d'Action de Ouagadougou en Octobre 1997 et le Forum de la Haye tenu en février 1999, les Parlementaires sahéliens, réunis en atelier à Dakar du 26 au 30 Avril 1999 ;

- Conscients de la nécessité de renforcer leur mobilisation et de mieux affiner leur stratégie d'intervention sur les questions d'information, d'éducation, de communication, de plaidoyer en matière de population, de santé de la reproduction et de développement durable ;
- Déterminés à susciter une prise de conscience salutaire de toutes les populations cibles par une action soutenue de mobilisation, de sensibilisation, de persuasion et d'éducation;
- Convaincus que la qualité de la contribution des parlementaires à la mise en oeuvre des politiques de population dans les pays du CILSS dépend pour beaucoup de la création d'un environnement institutionnel favorable à la promotion d'une politique féconde de partenariat avec tous les acteurs identifiés ;
- Considérant l'urgence pour les Parlementaires du Sahel de se doter d'un cadre de référence en vue d'optimiser leur collaboration et leurs échanges d'expérience ainsi que leurs capacités dans les domaines de formulation, de coordination, de suivi et d'évaluation de leurs politiques nationales respectives en matière de population ;

Appellent les Gouvernements et les Parlements du Sahel et les partenaires au développement notamment : les organisations inter-gouvernementales, les agences des Nations Unies, les agences de coopération, les ONG, les collectivités locales, les associations de base à :

- Appuyer l'institutionnalisation d'un cadre de concertation et de coopération interparlementaire qui prendra la forme d'un «*Comité Interparlementaire de Coordination sur la Population et le Développement dans le Sahel*».
- Faire du Programme Majeur Population Développement (CERPOD) du CILSS, en plus de ses attributions classiques, un organe technique de consultation, de conseil et d'appui du Comité interparlementaire ;
- Intégrer dans tous les programmes de développement un volet IEC-plaidoyer pour appuyer l'action des Réseaux des Parlementaires sahéliens ;

- Créer les conditions de la participation des Parlementaires aux rencontres régionales et internationales sur les questions de population et de développement organisées par le CILSS et les organismes des Nations Unies.
- Mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou

Dakar, le 30 Avril 1999

L'Atelier



De gauche à droite : Le Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, M. Madia Diop, le Secrétaire Exécutif du CILSS, Mme Cissé Mariam K. Sidibé et M. Momar Lô, Député, Coordonnateur du Réseau des Parlementaires sénégalais en Population à l'ouverture de l'atelier.



De gauche à droite au premier plan : M. Baba Traoré, Responsable du CERPOD, M. Idriss Oumar Alfaroukh, Directeur Général de l'INSAH, M. Wilbur G. Thomas du TMG/USAID.

DECLARATION

Nous, Parlementaires des pays membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), organisés en Réseaux nationaux sur la Population et le Développement, réunis à l'initiative du Programme Majeur Population Développement (CERPOD), du 26 au 30 Avril 1999 ;

· Considérant l'importance pour le Sahel, plus précisément pour le développement durable dans cette sous-région d'Afrique, des engagements pris par les Etats et des Programmes d'action issus des conférences internationales;

· Considérant la nécessité d'une mise en oeuvre efficace et salubre pour le Sahel du Programme d'Action de Ouagadougou;

· Convaincus de l'importance du contrôle de la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou par les Gouvernements;

· Considérant l'importance, pour le développement dans la région sahélienne, d'avoir pour la résolution des problèmes de population une approche globale et concertée entre Parlementaires comme entre Gouvernements;

· Considérant la nécessité d'un cadre de concertation des Parlementaires sahéliens pour le contrôle, le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou;

Approuvons :

1. Les efforts des Etats du CILSS tendant à une mise en oeuvre, à un suivi, à un contrôle et à une évaluation concertés du Programme d'Action de Ouagadougou.
2. La décision de la Conférence des Ministres des pays membres du CILSS chargés de la Population, tenue à Ouagadougou les 16 et 17 Octobre 1997, de faire du CERPOD «l'agence d'exécution privilégiée pour tous les projets nationaux relevant de son domaine d'intervention tout en donnant la priorité à l'exécution nationale».
3. Les actions entreprises par le CERPOD notamment depuis que cette mission lui a été confiée, tendant à impliquer le maximum de réseaux sur la population et le développement dans la mise en oeuvre du programme d'action de Ouagadougou, notamment les Réseaux des Journalistes et des ONG ont à ce sujet une importance particulière.

Nous nous engageons, dans le cadre de nos trois missions consistant à contrôler l'action des gouvernements, à prendre des initiatives de loi et à informer et sensibiliser les communautés de base.

1. À nous impliquer avec dynamisme, méthode et suivi dans les actions de mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou notamment par les initiatives de loi pour un meilleur cadre législatif et réglementaire
2. À contrôler avec rigueur la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou afin de préserver l'esprit de ses objectifs qui est de réaliser le développement durable dans le Sahel ;
3. À participer à la conception de projets et programmes sectoriels et locaux pour la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou et à contrôler la pertinence de ces projets et programmes en considération de l'esprit de Ouagadougou en matière de population et de développement durable ;
4. À susciter et à encourager la coopération interparlementaire en matière de population et de développement dans le Sahel.
5. À encourager les bilans et évaluations périodiques de manière à inventorier les acquis et à définir d'autres étapes et objectifs ainsi que les moyens de leur réalisation ;
6. À coopérer avec les ONG, la société civile et les partenaires au développement pour des actions d'étapes concertées et échelonnées de manière à permettre une évaluation des progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou sur la Population et le Développement Durable dans le Sahel.

Demandons :

1. Aux Parlements du Sahel de constituer des Réseaux sur la population et le développement et de les doter de moyens de travail
2. Aux gouvernements des pays membres du CILSS, de coopérer effectivement et régulièrement avec le CILSS, à travers le CERPOD, en matière de recherche, de formation, d'assistance technique et d'échanges de documents sur la population et le développement durable.
3. Aux organisations internationales et aux institutions partenaires au développement de renforcer leur coopération financière avec les Etats, le CILSS, les ONG et les Parlements pour, entre autres objectifs, la participation dynamique des Parlements constitués en réseaux sur la population et le développement et dotés des moyens d'action en matière de population et de développement.

Dakar, le 30 Avril 1999

L'Atelier

CADRE DE COORDINATION DES RESEAUX DES PARLEMENTAIRES SUR LA POPULATION DES PAYS MEMBRES DU CILSS

I. PRINCIPES DE BASE

Nécessité de la mise en place d'un cadre de coordination des activités des Parlementaires des pays du Sahel sur la Population et le Développement.

Ce cadre de coordination est dénommé: Coordination des Parlementaires sur la Population et le Développement dans le Sahel (CPPD/CILSS).

Ce Comité de Coordination sera animé par une structure légère animée par un Secrétariat de coordination.

II. MISSIONS ASSIGNEES

Au Comité de Coordination Interparlementaire :

- assurer un plaidoyer soutenu auprès du CILSS et ses démembrements : (CERPOD - INSTITUT du SAHEL) - Conférence des Ministres et des chefs d'Etat), et des partenaires au développement pour la mise en oeuvre des Plans d'Action de la CIPD de Caire 1994, et de Ouagadougou de 1997.
- assurer la coordination des activités des Réseaux des Parlementaires sur la Population et le Développement des pays du Sahel.
- favoriser la création de Réseaux de Parlementaires, là où ils n'existent pas dans les pays membres du CILSS et appuyer les réseaux existants pour la mise en oeuvre des Plans d'action de Caire 1994 et Ouagadougou 1997.

III. LES OBJECTIFS A COURT TERME

1. Faire l'état des lieux du fonctionnement des réseaux existants en vue d'une bonne application du Programme d'Action de Ouagadougou.
2. Elaborer un projet de statuts et de règlement intérieur du cadre de concertation interparlementaire sur la population dans le Sahel.
3. Se concerter avec les partenaires (CILSS et autres partenaires au Développement) pour la mobilisation des ressources nécessaires aux activités de coordination et de mise en application des Plans d'action de Caire et Ouagadougou.
4. Approfondir la plate forme d'action des Parlementaires discutée à l'atelier de Dakar en Avril 1999.

5. Elaborer un programme d'actions prioritaires pour une coordination des activités des Réseaux des Parlementaires.
6. Organiser un atelier pour l'adoption des textes de base du cadre de concertation interparlementaire sur la population et le développement dans le Sahel. Les ateliers devront être tournants entre les pays du CILSS.

IV. DUREE DU MANDAT

Les activités du Comité de Coordination adopté à Dakar en Avril 1999 prennent fin le 31 Décembre 1999.

Un cadre de concertation pérenne doté d'un statut et d'un règlement intérieur sera alors mis en place.

V. COMPOSITION DU COMITE DE COORDINATION INTERPARLEMENTAIRE

Le Comité comprend deux niveaux :

- . un Secrétariat régional composé de 5 personnes dont un coordonnateur, trois vice-coordonnateurs et un assistant technique délégué par le CERPOD.
- . les Secrétariats nationaux composés des Coordonnateurs des Réseaux nationaux des Parlementaires sur la Population et le Développement dotés d'un adjoint et d'un assistant technique locaux.

Le siège provisoire du Secrétariat est basé à Bamako.

Le Secrétariat régional comprend :

- le Coordonnateur Régional

Mr Momar Lô, Député du Sénégal, coordonnateur du Réseau des Parlementaires Sénégalais sur la Population.

- les Vices-coordonnateurs Régionaux

Mr Lahaou TOURE, Député du Mali, Coordonnateur du Réseau des Parlementaires.

Mme TRAORE M'PERE ADEL, Députée du Burkina Faso

Mme KOUMANDIAL Marie NANALBAYE, Députée du Tchad

- Un Assistant technique : à désigner par le CERPOD.

VI - ACTIONS PRIORITAIRES A REALISER D'ICI DECEMBRE 1999

- 6.1 Chaque Réseau de Parlementaires sur la Population créé devra se doter d'un programme d'action porté à la connaissance du Comité de Coordination.
- 6.2 Chaque Réseau devra faire l'inventaire avec les comités nationaux et/ou les partenaires locaux, des barrières juridiques sur la mise en oeuvre des Plans d'action de Caire 1994 et de Ouagadougou 1997 et particulièrement la santé sexuelle et reproductive.
- 6.3 Dans chaque pays membre du CILSS devra être organisée une rencontre entre les Parlementaires sur la Santé de la Reproduction.
- 6.4 Susciter dans chaque Parlement une question orale ou écrite sur la mise en oeuvre des Plans d'action de Caire et de Ouagadougou en vue de débattre sur les actions du gouvernement en matière de population.
- 6.5 Diffuser auprès des Parlementaires membres des Réseaux et des partenaires au développement, les actes pris à l'atelier de Dakar 1999.

**ALLOCUTIONS
ET
DISCOURS**

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR MADIA DIOP
VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL**

Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre délégué au Plan,
Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS,
Monsieur le Représentant de l'USAID,
Monsieur le Représentant Résidant du FNUAP,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Chers invités,

Je voudrai, au nom du Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, vous dire toute la satisfaction et la fierté que nous éprouvons à recevoir à Dakar, l'atelier des Parlementaires des pays du Sahel portant sur la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou sur la Population et le Développement Durable.

L'importance de cette rencontre que nous pouvons qualifier, sans aucun doute d'historique, n'échappe à personne. Nous savons en effet que le Programme d'Action de Ouagadougou adopté par la première Conférence des Ministres du CILSS en 1997 au Burkina Faso, au-delà de la prise en charge des problèmes spécifiques aux États du Sahel, intègre dans ses conclusions et recommandations les décisions majeures arrêtées par la Communauté Internationale lors des Conférences de Rio (1992), du Caire (1994), de Beijing (1999), de Copenhague (1995), ainsi que celles des dernières assises de La Haye (1999) qui ont procédé à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des recommandations issues de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire (CIPD).

Mesdames, Messieurs,
Chers Invités,

Permettez-moi de mettre un accent particulier sur les efforts importants déjà faits par le Programme Majeur Population/Développement (CERPOD) dans le cadre du suivi et de la coordination de la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou au niveau régional.

Nous savons que dans le cadre de ce suivi, le CERPOD a déjà réuni en avril 1998 les Coordonnateurs nationaux des politiques de population, les Responsables des ONG impliquées dans la mise en œuvre des politiques et programmes de population en août 1998 et les Journalistes membres du Réseau Sahélien de Diffusion de l'Information en Population et Développement en décembre 1998.

Aujourd'hui, il revient tout naturellement aux Parlementaires des pays membres du CILSS de se retrouver pour réfléchir ensemble afin de définir les modalités et les mécanismes de leur implication dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou.

Mesdames, Messieurs,
Chers invités,

Comme vous le savez, les Parlementaires constituent, eu égard à la nature de leur fonction, un passage obligé pour un dialogue durable, fructueux et fécond avec les populations à la base mais aussi avec les pouvoirs publics. Non seulement les Parlementaires votent les lois qui sont au fondement de toute politique de population mais en plus, ils contrôlent l'action des gouvernements, à travers laquelle se valorise ou se déprécie l'effectivité de la mise en œuvre des politiques arrêtées.

J'ajoute que les Parlementaires ont vocation à assumer à tous les niveaux et en direction de toutes les cibles et de tous les acteurs du champ social des tâches de sensibilisation, d'éveil des consciences, et de plaidoyer tout en agissant en tant que catalyseurs et facilitateurs dans les processus d'identification de solutions possibles aux multiples problèmes auxquels les populations sont confrontées.

Tout cela signifie que les Parlementaires sont particulièrement bien placés pour apporter une contribution de qualité dans la cadre des efforts que déploient nos différents pays pour lutter contre l'exclusion, l'analphabétisme et les maladies de toutes sortes et pour l'émergence au Sahel des prémisses d'un développement humain durable.

Mesdames, Messieurs,
Chers invités,

Les Parlementaires du Sahel ont besoin de marquer d'une empreinte indélébile les orientations et les objectifs assignés aux politiques de développement, en particulier celles relatives aux questions de population dans nos pays respectifs. C'est le lieu de rappeler que nous devons confirmer et conforter notre engagement à nous impliquer partout et toujours pour promouvoir un environnement socio-culturel, économique, juridique et politique plus favorable à l'épanouissement intégral de nos concitoyens.

Il nous faut créer les conditions d'une lutte résolue contre la régression des systèmes de production, l'explosion de la pauvreté, la persistance de l'analphabétisme et des taux élevés de morbidité et de mortalité. Il nous faut travailler à éradiquer de notre univers quotidien toutes les formes de discriminations, les violences faites aux femmes et aux enfants et toutes les pratiques négatrices des droits humains fondamentaux.

Mesdames, Messieurs,
Chers invités,

Permettez-moi de conclure en formulant quelques attentes que nous espérons voir satisfaites au sortir de nos présentes assises.

Pour ma part, je considère que le moment est venu de définir un mécanisme pérenne de coopération, de concertation et d'échange entre les Parlementaires du Sahel, sous l'égide du CILSS en nous appuyant sur le capital d'expertise du CERPOD et la disponibilité de nos partenaires au développement.

De cette façon, nous réussirons certainement une bonne application des recommandations du Programme d'Action de Ouagadougou et pourquoi pas, une implication féconde des Parlementaires dans la gestion et la résolution des conflits qui secouent périodiquement notre sous-région, et qui chaque fois hypothèquent tous les efforts consentis pour créer, dans les pays du Sahel, un environnement favorable à la promotion d'un développement humain durable.

Je pense aussi qu'il nous faut saisir l'opportunité que nous offre cet atelier pour identifier toutes les contraintes à lever en vue du renforcement significatif des relations de travail entre Parlementaires d'une part, et d'autre part, les ONG, les Associations de la Société civile, les élus locaux et les collectivités de base de manière à mieux prendre en charge la mise en œuvre des recommandations du Programme d'Action de Ouagadougou.

Enfin, il me semble indispensable de sanctionner la fin de nos travaux par un plan d'action bien élaboré, impliquant tous les Parlementaires des États du Sahel. Il s'agira de disposer d'un instrument efficace au regard des objectifs assignés, et efficient parce que réaliste et réalisable compte tenu des moyens susceptibles d'être mobilisés.

En souhaitant pleins succès à nos travaux, je déclare ouvert le 1^{er} Atelier des Parlementaires du Sahel à Dakar.



De gauche à droite : Mme Coumba Ba, Député (Sénégal), Mme Gnima N'Dong, Député (Sénégal) et M. Lahaou Touré, Député (Mali).



De gauche à droite : M. Tingolfa K. Ndorang, Député (Tchad), Mme Marie K. Nanalbaye, Député (Tchad) et Mme Coumba Ndiaye Kane, Député (Sénégal).

DISCOURS DU DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN DU SÉNÉGAL

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Président du Forum des Parlementaires Afro-Arabe
Monsieur le Président du Réseau des Parlementaires Sénégalais,
Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS,
Honorables Députés,
Chers invités,

Permettez-moi, au nom du Président de la République, du Premier Ministre et du Gouvernement du Sénégal, de souhaiter la bienvenue à nos hôtes parlementaires sahéliens présents à cet important atelier sur la mise en œuvre des recommandations du Programme d'Action de Ouagadougou.

Cette rencontre à laquelle participent des pays amis du Sénégal s'inscrit dans le cadre de la coopération sous-régionale en population/développement; elle contribuera, j'en suis sûr, au delà des échanges de vue sur l'état d'exécution du Programme d'Action de Ouagadougou, au renforcement des capacités techniques des Parlementaires sahéliens dans l'appréhension des politiques et programmes de population dans notre sous-région.

Mesdames, Messieurs,

Dans le domaine de la population, le diagnostic a été fait, les problèmes sont connus, beaucoup d'études et de recherches importantes ont été menées; il reste à agir pour inverser les tendances négatives qui, aujourd'hui, caractérisent la situation démographique des pays sahéliens, préoccupante à n'en pas douter, malgré les efforts enregistrés au cours de ces dernières années.

Dans les pays du Sahel, il est impératif et urgent de trouver des réponses aux défis démographiques qui nous interpellent. Ces défis ont pour noms: forte croissance démographique, pauvreté et malnutrition, analphabétisme, forts taux de mortalité maternelle, urbanisation mal maîtrisée, exode rural, et j'en passe. Ces nombreux défis nécessitent la mobilisation de tous les acteurs œuvrant pour le développement.

En décidant d'organiser ce séminaire, vous affirmez, sans nul doute, votre engagement à donner une suite concrète aux résolutions et recommandations de la Conférence des Ministres chargés des questions de Population tenue à Ouagadougou en octobre 1997. Le cadre de concertation inter-parlementaire que constituera le plan d'action devant découler de la présente rencontre, vous permettra de nouer des échanges fructueux dans la mise en œuvre des recommandations de ladite conférence, au sujet des différents problèmes de population/développement vécus par nos pays.

Le Programme d'Action de Ouagadougou, comme vous le savez du reste, inscrit toutes ses recommandations dans le cadre de la recherche d'un développement humain durable prenant en compte la dimension démographique dans les stratégies économique mises en oeuvre.

L'émergence au cours de ces dernières années de réseaux de Parlementaires sur la population et le développement au niveau des pays du Sahel témoigne de toute l'importance que le pouvoir législatif accorde aux questions de population. La mise en place de ces réseaux traduit en acte concret l'une des recommandations du Programme d'Action du Caire qui dans son chapitre 11, invite les Parlementaires à, je cite: " s'organiser pour la promotion d'une large sensibilisation sur les questions liées à la population et au développement durable, et à assurer la promulgation de la législation nécessaire pour sa mise en œuvre ".

Si dans la plupart des pays sahéliens, des progrès ont été enregistrés, il n'en demeure pas moins que dans certains domaines, les actions restent timides et les résultats sont assez fragiles. C'est ainsi que la prise en compte des questions d'ordre juridique dans nos politiques et programmes de population demeure insuffisante. Si certaines préoccupations ont pu être prises en considération dans ce domaine dans les déclarations de politique de population, force est de constater que les priorités identifiées dans le Programme d'Action de Ouagadougou mettent en évidence l'urgence et la nécessité de procéder à des réformes qui devront contribuer à une meilleure mise en œuvre des politiques et programmes de population au Sahel.

Mesdames, Messieurs,
Honorables invités,

Pour terminer mon propos, permettez-moi d'adresser mes vifs remerciements et mes sincères félicitations au Centre d'Études et de Recherche sur la Population et le Développement de l'Institut du Sahel et à tous ceux qui, de près ou de loin ont apporté leur contribution à l'organisation de cette importante rencontre.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**ALLOCUTION DE MME CISSÉ MARIAM K. SIDIBÉ,
SECRETARE EXECUTIF DU CILSS**

Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale
Excellence, Messieurs les Membres du Gouvernement,
Monsieur le Représentant de l'USAID
Monsieur le Représentant du FNUAP
Mesdames, Messieurs les invités
Honorables Députés

Permettez-moi tout d'abord, de remercier l'Assemblée Nationale et les autorités gouvernementales du Sénégal qui ont bien voulu accepter d'abriter les travaux de la présente rencontre.

La tenue de cet atelier, ici à Dakar, dans les locaux de l'Assemblée Nationale illustre, clairement l'intérêt et le soutien constants que les autorités Sénégalaises ont toujours manifestés à l'endroit du CILSS et de ses activités.

Mesdames et Messieurs

Le CILSS, dans son souci d'assurer une sécurité alimentaire pérenne aux populations sahéniennes dans le cadre d'un développement durable, a depuis les années 1980, engagé des réflexions et des actions pour connaître et résoudre les problèmes des populations dans le Sahel.

Car, la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification, en un mot, la gestion rationnelle des ressources naturelles est condition d'un équilibre démographique adéquat.

L'expertise développée dans ce domaine, par le CILSS, à travers son Programme Majeur Population et Développement plus connu sous le nom du Centre d'Etudes et Recherche sur la Population et le Développement logé à l'Institut du Sahel à Bamako, République du Mali, lui permet aujourd'hui d'appuyer non seulement les Etats membres mais aussi d'autres pays d'Afrique de l'Ouest dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de population à même de leur permettre de lever les contraintes démographiques à leur développement.

Cet appui est assuré notamment dans le suivi et l'évaluation des politiques et programmes, la formation et la recherche en population et développement, la collecte, le traitement et l'analyse des données, le développement et la mise en place des bases de données documentaires, la recherche opérationnelle en santé de la reproduction et l'intégration des variables démographiques, et des aspects relatifs au genre dans les politiques et programmes de développement des Etats.

Excellences, Mesdames et Messieurs

Lors de la première Conférence des Ministres Sahéliens chargés des questions de population tenue à Ouagadougou en octobre 1997, les pays membres du CILSS ont adopté un Programme d'Action concernant la Population et le Développement durable dans notre sous-région. Ce

Programme d'Action est le fruit d'une large consultation au niveau de chaque pays membre. Il intègre aussi les préoccupations des populations sahéennes exprimées lors de l'exercice participatif et prospectif appelé Sahel 21 et auquel certains d'entre vous ont bien voulu contribuer. En effet, la déclaration des Sociétés Sahéennes lors du forum de Banjul, avait fait de la promotion des ressources humaines la première des priorités des Sahéiens.

Ce programme, enfin, prend en compte les conclusions des grandes conférences internationales comme le Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992 sur l'environnement, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (tenue au Caire en 1994, la Conférence Mondiale sur les femmes organisée à BEIJING en 1995 et le Sommet Mondial sur le Développement Social tenu à Copenhague en 1995.

Excellences, Mesdames et Messieurs

Le CILSS a depuis 1984, mis l'homme au centre de toute action de développement. Principal acteur et bénéficiaire, il doit être à son point de départ et à son point d'arrivée. C'est dire que la participation des populations à la conception et à la mise en œuvre des programmes est une condition essentielle du succès desdits programmes.

Le CILSS a fait de la participation sa méthode de travail. Il l'a appliquée dans l'ensemble de ces programmes, mais il l'a particulièrement mise en œuvre dans le suivi du Programme d'Action de Ouagadougou.

Dans ce cadre, le CILSS associe tous les acteurs sahéiens impliqués dans les questions de population et développement : ONG, journalistes, parlementaires... en leur donnant l'occasion de se rencontrer et de réfléchir ensemble sur leur engagement, leurs initiatives, leurs contributions et collaborations dans la recherche d'une meilleure prise en compte d'actions plus efficaces sur la problématique de la population et développement.

Déjà, au niveau des Etats, des groupes de travail ont été créés à la demande du CILSS autour des structures chargées de coordonner les politiques et programmes de population et sont opérationnels. Le CILSS a réuni les Coordonnateurs nationaux de politique de population en avril 1998, les Responsables des ONG impliquées dans la mise en œuvre des politiques et programmes de population en août 1998 et les journalistes membres du Réseau Sahélien de Diffusion de l'Information en Population et Développement en décembre 1998, pour définir avec chaque catégorie d'acteurs un cadre précis de collaboration.

Excellences, Mesdames et Messieurs les Députés

Ce programme d'action est le vôtre. Vous l'avez conçu. Vous en êtes les principaux acteurs. Il vous revient de le mettre en œuvre. Votre rôle en tant que législateur responsable de la formulation, de l'approbation et du contrôle des politiques nationales est déterminant dans ce sens. Vous aurez donc au cours de la présente réunion à préciser :

- Comment organiser l'implication des Parlementaires dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou et comment favoriser la coopération entre eux dans ce cadre;
- Quel cadre de collaboration établir entre le CILSS et les Parlementaires sahéiens intervenant dans le domaine de la population et le développement.

Votre présence est la preuve de votre engagement pour trouver les solutions aux véritables problèmes, qui entravent notre développement. Je suis certaine que vous saurez relever les défis. Le CILSS vous accompagnera tout au long de ce combat. Il le fera volontiers d'autant plus qu'il sait qu'il peut compter sur votre dévouement pour la cause des populations sahéniennes et sur votre soutien à son action d'intégration et de solidarité au service du développement durable du Sahel.

Excellences, Mesdames, Messieurs

Permettez-moi de saisir cette occasion, pour renouveler mes remerciements à l'ensemble de nos partenaires et particulièrement au Peuple Américain, qui à travers l'Agence Américaine pour le Développement International USAID, nous a toujours soutenus. Son appui dans le suivi de la Conférence de Ouagadougou, prouve que nous pouvons toujours compter sur lui. Mes remerciements vont aussi, à nos amis du Futures Group International et notamment à l'Equipe du Policy Project.

Excellence, Monsieur le Président

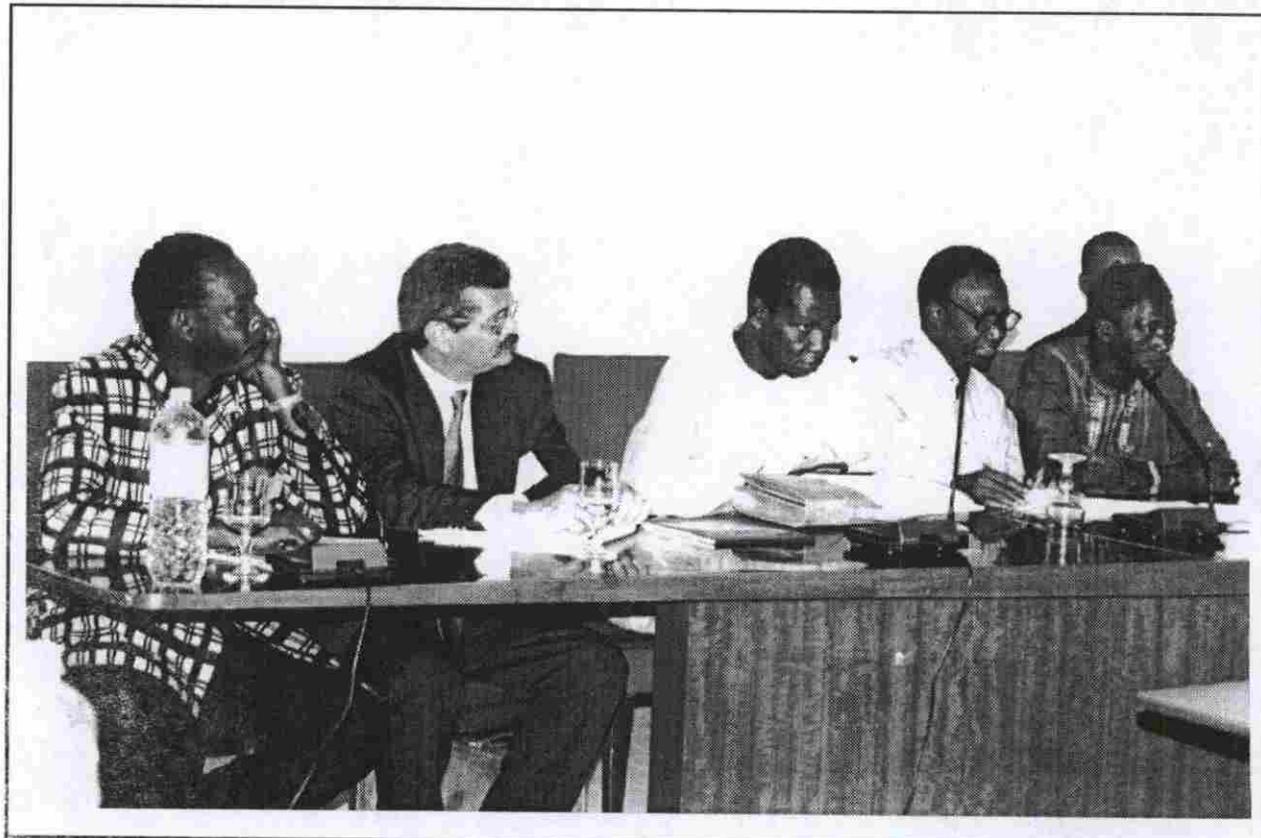
Je ne saurais terminer, sans vous exprimer ma profonde gratitude, à mon nom personnel et au nom de l'ensemble du personnel du CILSS, ainsi qu'au nom des populations sahéniennes, pour la disponibilité, les encouragements et la sympathie que vous manifestez à l'endroit de votre Institution le CILSS.

Cette marque de confiance, constitue pour nous une raison supplémentaire de perséverer dans notre combat pour le développement durable du Sahel.

Je vous remercie.



De gauche à droite au premier plan : M. Youssouf Sangaré, Député (Burkina Faso), M. El Hadj Dioum (GEEP), Dr. Keffing Dabo (CERPOD). Au second plan : M. Medellah Ould Bellal (Secrétariat Exécutif/CILSS), M. Mouhamadou Guèye (CERPOD).



De gauche à droite : M. Ibrahima Fall, Député (Sénégal), M. Antonio Pedro Duarte, Député (Cap Vert), M. Amadou Khan, Député (Gambie), M. Souleymane Konté, Interprète et M. Eliman Secka, Député (Gambie).

**ALLOCATION DE M. IDRIS ALFAROUKH OUMAR, DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'INSAH, REPRÉSENTANT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DU CILSS**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président du Forum des Parlementaires,
Monsieur le Coordonnateur Régional du Comité des Parlementaires
sur la Population et le Développement au Sahel,
Messieurs les Membres du Gouvernement,
Monsieur le Représentant de l'USAID,
Monsieur le Représentant du FNUAP,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,

Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS a souhaité elle-même participer à la clôture de cet important atelier qui regroupe les Parlementaires sahéliens, mais empêchée par ses lourdes tâches, elle nous a recommandé de prononcer cette allocution en ce moment solennel.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler que les problèmes de population en général ont toujours été pour les États membres du Comité permanent Inter-Etats du Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, une préoccupation majeure. Dans la Déclaration de Ouagadougou, une priorité absolue est accordée au développement des ressources humaines; la femme et l'homme sont au centre des questions de développement en vue de parvenir à un " Sahel fédéré, démocratique, pacifique, en bonne santé physique et morale, productif, compétitif et respectueux de ses valeurs ".

Messieurs les Députés,
Chers participants,

C'est dans cet esprit que vous n'avez ménagé aucun effort pour prendre part activement à cette rencontre des Parlementaires Sahéliens qui s'inscrit dans le cadre du suivi et de la coordination des activités de mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou adopté par la première Conférence des Ministres du CILSS chargés de la Population en octobre 1997 au Burkina Faso.

La présente rencontre des Parlementaires Sahéliens s'inscrit dans le cadre du suivi et de la coordination des activités de mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou adopté par la première Conférence des Ministres du CILSS chargés de la Population en octobre 1997 au Burkina Faso.

Cette rencontre de Dakar est une heureuse initiative. Elle a permis de déterminer la contribution des Parlementaires Sahéliens à la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou et de définir un cadre précis de collaboration, de concertation et d'échange d'expériences entre Parlementaires d'une part, et entre les Réseaux des Parlementaires Sahéliens et le CILSS, d'autre part.

Après cinq jours de réflexions et d'échanges fructueux, je peux affirmer que les objectifs ont été effectivement atteints:

Une Déclaration et un Appel ont été adoptés par les Parlementaires Sahéliens et une Coordination des Parlementaires sur la Population et le Développement au Sahel a été mis en place au plan sous-régional avec un mandat précis. Il vous revient de mettre en oeuvre ces résolutions qui sont déterminantes dans la perspective d'améliorer les conditions de vie des populations des pays membres du CILSS. Vu votre détermination et votre engagement, le succès de cette oeuvre est certain.

Mesdames et Messieurs,

Dans cette perspective, je vous réaffirme, au nom du Secrétaire Exécutif, l'appui et le soutien du CILSS. Non seulement vos conclusions, suggestions et recommandations seront portées à la connaissance des hautes instances de notre institution, mais aussi nous vous accompagnerons dans votre combat pour mobiliser les ressources nécessaires à la réussite de votre lourde mission.

Dans ce cadre, je suis sûr que nous pouvons compter, là aussi, sur nos amis de Policy Project qui nous ont soutenu lors de cette phase de mise en place de votre coordination sous-régionale.

Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de réitérer mes remerciements à l'USAID pour son soutien financier qui a permis de la tenue des présentes assises. Mes remerciements vont également au Réseau des Parlementaires Sénégalais sur la Population pour la parfaite organisation des travaux de l'atelier, aux journalistes, interprètes, au personnel du protocole, techniciens, secrétaires, restaurateurs, bref à tous ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à la réussite de cet important atelier.

Honorables Députés
Mesdames et Messieurs,

J'adresse, avant de terminer, mes remerciements à vous Madame la Présidente ainsi qu'aux autorités gouvernementales du Sénégal pour leur soutien constant à toutes les activités du CILSS, notre organisation commune.

Je vous souhaite bon retour dans vos pays respectifs.

Merci de votre aimable attention.

DISCOURS DE CLÔTURE DE MME MATA SY DIALLO, VICE-PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL

Madame la Secrétaire Exécutive du CILSS,
Mesdames, Messieurs les Députés, représentant les Parlements des pays du Sahel,
Messieurs les Directeurs de l'Institut du Sahel et du CERPOD,
Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Techniques,
Monsieur le Coordonnateur,
Chers collègues Parlementaires,

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole au nom du Parlement du Sénégal et au nom de Président Monsieur Cheikh Abdoul Khadre Cissoko, après cinq jours d'intenses travaux consacrés à l'approfondissement des réflexions issues de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, tenue au Caire en 1994, de l'adoption du Programme d'Action de Ouagadougou en octobre 1997 et du Forum de la Haye en février 1999.

L'atelier de Dakar qui a réuni d'aussi éminents Parlementaires, nous a permis d'aborder plusieurs thèmes qui ont abouti tous, j'en suis sûre, au renforcement des capacités des Parlements du Sahel, à élaborer des politiques et des stratégies d'intervention sur les questions de population.

Vous conviendrez avec moi que la réunion de Dakar sera aussi déterminante, car elle a favorisé, à partir d'aujourd'hui, une prise de décision commune pour une plus grande mobilisation de nos Parlements respectifs, pour la mise en oeuvre des politiques en direction du Programme d'Action de Ouagadougou et du Caire.

Désormais, nous allons mettre sur pied, et conformément à vos recommandations, un cadre permanent interparlementaire des pays du CILSS, avec un Secrétariat de coordination pour un travail efficace et plus harmonisé à l'échelon sous-régional, relayé par les Réseaux nationaux déjà créés ou en voie de l'être dans chacun de nos Parlements.

Cette mobilisation devrait alors nous permettre la réalisation, à court terme, d'activités précises telles que: l'élaboration des documents de base nécessaires au fonctionnement des structures mises en place, mais aussi une concertation approfondie avec les partenaires pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en oeuvre des plan d'action visant les programmes de Ouagadougou et du Caire, sans oublier la création de Réseaux parlementaires dans les pays où il n'y en a pas encore.

Enfin, nous ne pouvons que nous féliciter de la confiance que vous accordez déjà aux futurs responsables de cette coordination que vous décidez d'élargir.

A ces Dames et Messieurs que nous connaissons bien et dont l'engagement sera sans faille afin de mener parfaitement les tâches qui leur seront assignées, nous accorderons un véritable soutien et une confiance indéfectible. Nous ne pouvons pas terminer sans remercier le CILSS à travers ses démembrements que sont l'Institut du Sahel et le CERPOD qui n'ont ménagé aucun effort pour mettre les participants dans les meilleures conditions de séjour et de travail.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de l'USAID à travers le Policy Project, pour avoir sponsorisé cette manifestation.

Enfin, nous remercions tous ceux qui ont participé à ces assises (le CONCAD, la DPRH), les Experts et le personnel de l'Assemblée nationale qui, pendant cinq jours, se sont mobilisés pour la réussite de l'atelier de Dakar.

Chers Parlementaires du Sahel venus des pays amis du Sénégal, nous souhaitons, à chacun et à chacune, un bon retour dans son foyer et que le bonheur et la joie vous accueillent dans vos familles.

Je déclare clos les travaux de l'atelier de Dakar.

**MOTIONS
DE
REMERCIEMENTS**

MOTION DE REMERCIEMENTS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL

Nous, parlementaires des Réseaux sur la Population et le Développement des pays membres du CILSS, réunis à Dakar, du 26 au 30 avril 1999, en atelier sur le thème " Mise en œuvre du programme d'action de Ouagadougou ".

Adressons nos sincères remerciements et toute notre gratitude à Son Excellence Monsieur Cheikh Abdoul Kadre CISSOKHO, Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, qui n'a ménagé aucun effort pour la tenue et la parfaite organisation du présent atelier.

Le félicitations pour sa constante disponibilité à œuvrer pour le renforcement du rôle des parlementaires en matière de population et développement dans le Sahel.

Dakar, le 30 avril 1999

L'atelier

MOTION DE REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES

Nous, Parlementaires des Pays du Sahel, réunis à Dakar du 26 au 30 avril 1999, à l'occasion de l'atelier sur la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou sur la Population et le Développement durable au Sahel, adressons nos remerciements et exprimons notre gratitude à tous les partenaires qui ont permis, grâce à leur contribution, la tenue de nos assises.

Nos remerciements s'adressent en particulier au CILSS, à l'INSAH, au CERPOD, à l'USAID et au POLICY PROJECT dont l'action a été déterminante aux plans logistique, financier et technique.

Nous associons à ces remerciements tous les partenaires qui, répondant à notre invitation, ont effectivement participé à nos travaux, en y apportant une contribution de qualité, largement appréciée.

Il s'agit notamment :

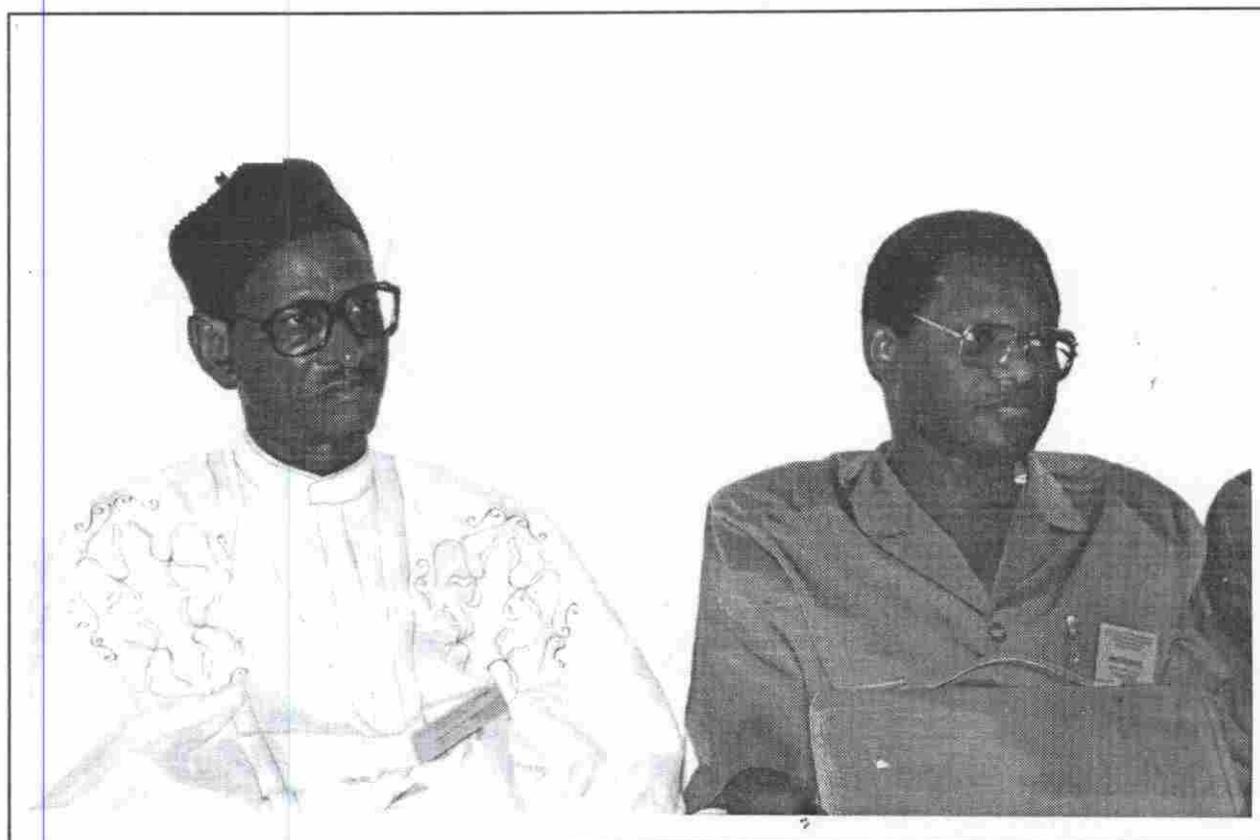
- du FNUAP
- du Centre d'Etudes sur la Famille Africaine (CEFA)
- du Réseau sous-régional des ONG Sahéliennes, particulièrement son point focal au Sénégal
- du Réseau Santé/Sida Population RESSIP/CONGAD
- du Réseau Sénégalais des Journalistes sur Population et Développement
- de la Direction de la Planification des Ressources Humaines (DPRH) et de l'UNICOM.

Fait à Dakar, le 30 avril 1999

Les Parlementaires



De gauche à droite : Mme Flatine Diarra, Député (Mali) et Mme M'Pere Adèle Traoré (Burkina Faso).



De gauche à droite : M. Chaïbou Dan Inna et M. Natilia M. Cazalica, Conseillers parlementaires (Niger).

**RAPPORTS
DE
SYNTHÈSE**

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE DU LUNDI 26 AVRIL 1999

Le premier atelier des parlementaires sahéliens sur la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou concernant la population et le développement durable au Sahel a débuté le lundi 26 avril 1999 à partir de 10H 30 mn dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale du Sénégal.

La cérémonie d'ouverture placée sous la présidence de son Excellence Monsieur Madia Diop, Vice-Président de l'Assemblée Nationale a été ponctuée par trois interventions :

Le premier intervenant, Monsieur Momar Lô, Coordonnateur du Réseau des Parlementaires Sénégalais, a d'abord souhaité la bienvenue aux participants et a ensuite précisé que l'objectif de cette rencontre est de permettre aux parlementaires de mieux se concerter afin d'influer sur les politiques en matière de population et de développement des pays du Sahel.

Le second, Madame Mariam Kaïdama Cissé, secrétaire Exécutif du CILSS a fait remarquer l'intérêt et le soutien constants des autorités sénégalaises à l'endroit du CILSS et de ses activités après avoir développé les démarches méthodologiques et les différentes stratégies d'action pour mieux s'imprégner des problèmes des populations du Sahel afin de trouver les solutions adéquates, elle a mis en exergue la participation comme méthode essentielle de travail.

Pour le Secrétaire Exécutif du CILSS, cette approche a permis d'associer tous les acteurs sahéliens impliqués dans la question de population et de développement tels les ONG, les journalistes, les institutions gouvernementales, les parlementaires pour la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou.

Aussi, a-t-elle invité les parlementaires à préciser les aspects suivants :

- comment organiser l'implication des parlementaires dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou et comment favoriser la coopération entre eux ;
- quel cadre de collaboration établir entre le CILSS et les parlementaires sahéliens intervenant dans le domaine de la population et du développement.

Pour terminer, Madame Cissé a adressé ses remerciements à l'ensemble des partenaires et particulièrement l'USAID et le Futurs Groupe International.

Monsieur le Directeur de Cabinet représentant le Ministre Délégué chargé du Plan a d'abord souhaité la bienvenue aux parlementaires sahéliens, il a ensuite demandé aux acteurs oeuvrant pour le développement d'agir pour inverser les tendances négatives qui, aujourd'hui caractérisent la situation démographique des pays sahéliens malgré les efforts enregistrés au cours de ces dernières années. Ainsi, l'émergence de réseaux de parlementaires sur la population et le développement du Sahel témoigne de toute l'importance que le pouvoir législatif accorde aux questions de population. Si dans la plupart de nos pays, des progrès ont été enregistrés, il est certain que les résultats des actions restent timides dans certains domaines tels que les questions d'ordre juridique.

Cependant, le programme de Ouagadougou met en évidence l'urgence et la nécessité de procéder à des réformes qui devront contribuer à une meilleure mise en oeuvre des politiques et programmes de population au Sahel. pour terminer, Monsieur le représentant du Ministre Délégué chargé du Plan a félicité le Centre d'Etude et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) de l'Institut du Sahel (INSAH) et tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette rencontre.

Le discours d'ouverture a été prononcé par son Excellence Monsieur le Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal qui s'est réjoui de la tenue du présent atelier à Dakar.

Après avoir fait un bref historique des différentes conférences internationales tenues sur la population et le développement, il a rappelé le rôle incontournable du parlement dans la lutte contre les fléaux qui minent les pays sahéliers (la pauvreté, la persistance de l'analphabétisme, le taux élevé de morbidité et de mortalité, les discriminations et violences faites aux femmes et aux enfants et toutes les autres pratiques négatives des droits humains fondamentaux.

Monsieur le Vice-Président de l'Assemblée Nationale a souligné les efforts importants déjà faits par le CERPOD dans le cadre du suivi, de la coordination et de la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou.

Il a émis les vœux suivants au sortir du présent atelier :

- définition d'un mécanisme pérenne de coopération, de concertation et d'échange entre parlementaires sous l'égide du CILSS pour une meilleure implication des parlementaires dans la gestion et la résolution des conflits qui secouent la sous-région ;
- identification de toutes les contraintes à lever en vue d'un renforcement des relations de travail entre parlementaires, avec les Ong, les associations, les élus locaux et collectivités de base pour la mise en oeuvre des recommandations du Programme d'Action de Ouagadougou ;
- élaboration d'un plan d'action qui sera un instrument impliquant les parlementaires, efficace au regard des objectifs assignés.

Au terme de la cérémonie d'ouverture, la séance plénière a amendé et adopté l'agenda et le règlement intérieur de l'atelier et élu le bureau de séance de la journée ainsi qu'il suit :

- Président : Madior Diouf du Sénégal
- Vice-Président : Mamadou Diatta du Sénégal
- Secrétaire : Mme Cissokho Flatine Diarra du mali
- Secrétaire : Mme Traoré Adèle du Burkina-Faso.

La suite des travaux a porté sur quatre communications :

I. PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ACTION DE OUAGADOUGOU PAR LE DOCTEUR DABO KEFFING DU CERPOD QUI A FAIT UNE SYNTHÈSE AINSI QU'IL SUIT :

Le programme couvre la période de 1997 à 2010 et est structuré en quatre grands points :

1. Le préambule qui rappelle la vision de l'avenir du Sahel au 21^{ème} siècle.
2. Les principes de base constituant la philosophie globale du programme d'action et consacre le Programme d'Action de Ouagadougou comme cadre de référence pour les politiques en matière de population et développement des pays membres du CILSS.
3. Le contexte général qui est un diagnostic et qui permet de faire un ensemble de constats, notamment :
 - le déséquilibre entre croissance économique et croissance démographique
 - la faible couverture sanitaire
 - le sous emploi des jeunes
 - le faible taux de scolarisation et d'alphabétisation
 - la sévère crise économique et financière
 - le problème migratoire
 - le taux de fécondité élevé
 - le taux élevé de mortalité infantile et maternelle.

Le contenu du programme dans lequel les objectifs et les mesures à prendre sont définis, ainsi que le rôle des ONG, du CILSS, des pouvoirs publics.

II. LA DEUXIÈME COMMUNICATION ABORDÉE PAR MONSIEUR FARA MBODJI A PORTÉ SUR LE SAHEL 21 AVENIR DES SOCIÉTÉS SAHÉLIENNES AU 21^{ÈME} SIÈCLE.

Il est défini comme un processus participatif de réflexion prospective et stratégique sur l'avenir du Sahel en deux phases :

- la réflexion stratégique
- la mise en oeuvre

L'insuffisance de la prise en compte des points de vue des sociétés Sahéliennes justifie le Sahel 21, et l'objectif est de libérer la parole et l'intelligence des Sahéliens pour lever les défis et enjeux du futur.

Les différentes étapes du processus ont consisté en l'élaboration du plan de travail, la synthèse des réflexions, les plus récentes des pays Sahéliens et des débats nationaux et régionaux à l'occasion des rencontres comme celle de Nouakchott en Avril 95 et Banjul en septembre 97 avec comme une vision sahélienne des enjeux du futur et de l'avenir.

Le communicateur a abordé le contexte du Sahel à la fin du 20e siècle dont la substance est l'ensemble des atouts et les contraintes en général d'ordre économique, environnemental, socio-culturel et politique.

Il a terminé par les priorités et stratégies, les conditions de mise en oeuvre et enfin les perspectives qui pourront être réalisables grâce à la mobilisation de tous les acteurs impliqués.

Des débats qui ont suivi ces deux exposés on retiendra qu'il faut:

- plus d'informations pour les parlementaires en matière de population et développement ;
- intégrer tous les aspects de la bonne gouvernance notamment la démocratie, la décentralisation, la transparence de gestion dans les politiques de population et développement pour une paix sociale durable dans les Etats du Sahel ;
- que le CILSS mène des études comparatives des législations des pays sahéliens en matière de population et développement en général et en particulier celle relative à la promotion de la femme.

III. POUR CE QUI CONCERNE L'EXPOSÉ SUR LA CONTRIBUTION DU CERPOD À LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD, MONSIEUR BABA TRAORÉ À FAIT RESSORTIR LES OBJECTIFS QUE S'EST ASSIGNÉS LE CERPOD À SAVOIR :

- l'objectif stratégique qui doit contribuer à créer les conditions d'un développement durable au Sahel dans la perspective de l'intégration régionale ;
- l'objectif opérationnel qui est d'élaborer et de proposer aux Etats membres du CILSS des options pour lever les contraintes démographiques au développement durable au Sahel.

Les orientations principales du CERPOD sont les suivantes :

- l'amélioration de l'état général de santé des populations et de la santé de la reproduction ;
- l'amélioration du niveau de scolarisation de tous les enfants, des filles en particulier et de celui de l'alphabétisation des adultes, des femmes notamment ;
- le développement et/ou le renforcement des compétences nationales et sous-régionales en matière de recherche sur Population/Développement notamment les recherches opérationnelles en IEC/Population, Population/Environnement et, en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de politiques et programmes de population, en accordant une attention particulière à l'approche Genre.

En matière de sécurité alimentaire, le Programme Majeur Population et Développement intervient en amont et en aval en travaillant à la maîtrise de croissance démographique dans le premier cas et en contribuant au suivi de la qualité de la population sur les aspects de la santé, éducation, statut de la femme, lutte contre la pauvreté dans le second cas.

Le CERPOD a déjà fait quelques réalisations dans le domaine comme:

- la recherche sur la population et le développement et a coordonné ou mené des études et enquêtes nationales et régionales portant sur la santé de la reproduction, les migrations et l'urbanisation ;
- l'assistance technique et le renforcement des capacités qui ont permis au CERPOD par le renforcement des systèmes d'information en vue d'améliorer la gestion des programmes de santé, et d'élaborer des politiques de population opérationnelle dans tous les pays sahéliens à l'exception de la Guinée Bissau.

Au niveau des perspectives un catalogue des activités principales est établi dans les domaines de:

- la santé et société
- la migration et l'urbanisation
- la population et développement
- femme - famille - développement
- population - environnement

Ainsi, à court et à moyen terme les résultats attendus du CERPOD sont les suivantes :

- les contraintes socio-démographiques sont connues et les résultats des recherches sont diffusés au Sahel ;
- le processus d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et développement est appuyé et renforcée au niveau national et sous-régional sur la base d'options proposées ;
- les compétences sont renforcées en matière de population/développement au niveau national et sous-régional.

IV. LE THÈME : SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE AU SÉNÉGAL: RÔLE DES PERSONNELS DE SANTÉ A ÉTÉ PRÉSENTÉ PAR ALLÉ DIOP ET BADARA SEYE, DU PROJECT POLICY.

Le taux de mortalité infantile demeure élevé malgré les efforts, en témoignent les quelques chiffres (sur 100 000 naissances vivantes, 510 femmes meurent par an au Sénégal ; 22 000 enfants meurent).

Les risques liés à la maternité sont connus :

- l'âge de la mère (trop bas ou trop élevé) ;
- l'absence de l'espacement des naissances ;
- le rang de naissance.

Au niveau du programme national de planification familiale, il existe des forces et faiblesses.

Un programme national de planification familiale a été créé et étendu et a contribué à améliorer la santé et le bien être des populations.

Cependant des problèmes subsistent notamment:

- l'accessibilité géographique
- les comportements et attitudes des prestataires
- les croyances socio-culturelles des clients.

Sur ce dernier point une étude comparative a permis de constater que la pratique traditionnelle de contraception était plus importante et il existe une réticence à la pratique moderne. La première raison de cette réticence n'est pas vérifiable à savoir l'Islam, la comparaison avec d'autres pays plus islamisés a démontré que ces pays appliquent la contraception moderne.

Des débats qui ont suivi les deux présentations, les participants ont pu s'informer davantage sur l'organisation du CERPOD, sa méthode de travail surtout en matière d'appui à l'évaluation dans les pays membres. Le CERPOD devra poursuivre la réflexion sur les besoins en IEC, mais attend beaucoup de l'implication des parlementaires pour atteindre les objectifs qui sont assignés à la structure.

En ce qui concerne la santé maternelle et Infantile l'accent a été mis sur les insuffisances au niveau des consultations prénatales et post-natales dues au nombre insuffisant des structures adéquates, l'attitude négative du personnel de santé et le coût des soins.

Les chefs religieux ont été ciblés comme un blocage pour le planning familial.

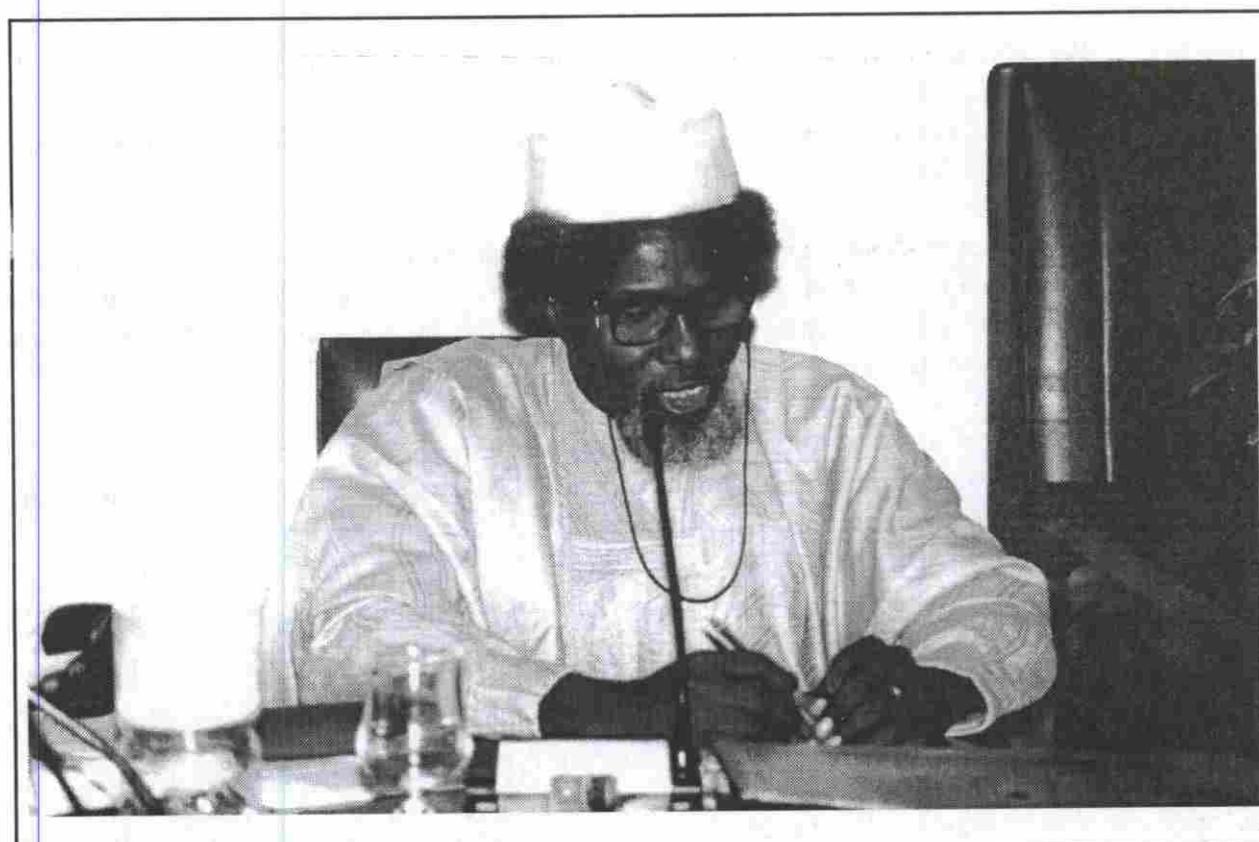
Comme solutions à toutes difficultés, tous les acteurs sont interpellés à s'impliquer :

- les pouvoirs publics pour la mise à disposition des populations des structures en nombre suffisant et qualifié et un personnel compétent,
- la communauté pour être plus perméable à la sensibilisation pour une meilleure fréquentation des structures et acceptation du suivi des méthodes modernes de planification familiale.

Aussi, l'Etat sénégalais s'engage à approfondir la méthode d'approche de sa stratégie avancée.



M. Famara Sarr, Député (Sénégal).



M. Idriss Oumar Alfaroukh, Directeur Général de l'INSAH.

COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE DU 27/04/99

Ce jour, 27 Avril 1999, l'atelier des Parlementaires Sahéliens sur la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou a poursuivi ses travaux par l'audition du rapport de la journée précédente. Après lecture, quelques amendements de forme et de fond ont été apportés et le rapport fut adopté. Ce fut ensuite la désignation du groupe de prsidium qui se compose comme suit :

Présidence : Le Mali : Mr Lahaou Touré
Rapporteurs : Le Niger : Natitia Mahamane
Le Tchad : Marie Nanalbaye

Plusieurs orateurs se sont succédés tour à tour pour entretenir l'assistance des thèmes programmés à l'ordre du jour :

1. Rôle d'un Réseau régional des Parlementaires dans le Processus de décision en matière de politique de population.
2. Les ONG sahéliennes et la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou.
3. L'aventure d'une loi sur la route de caduc.
4. Plaidoyer et mobilisation des ressources : Rôle des Réseaux
5. Mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre des politiques de population au Sahel.

Au titre du premier thème, une des représentantes de Policy Project a mis l'accent sur le pourquoi et le comment former un réseau. Pour la conférencière, il faut former un réseau régional de Parlementaires qui s'intéressent à la santé de la reproduction en définissant l'idée de réseau déterminant le but et en dégagant les avantages et inconvénients.

A la question de comment former un réseau, il faut la formation et la maintenance d'un réseau, les principes de succès, relever les stratégies de plaidoyer et posséder de moyens de communication avec un plaidoyer et des relations avec les ONG et les médias.

Un réseau peut être une équipe ou un groupe de travail. Il existe différents types de réseaux :

- Réseaux temporaires
- Réseaux permanents
- Réseaux structurés ou informels

Le choix du réseau est d'ordre capital même si certains comme les réseaux informels sont moins coûteux.

Les réseaux peuvent aussi être : une seule idée, un seul but, une famille d'idées ou un cible géographique. Le réseau régional de Parlementaires permet:

- une entraide professionnelle
- un accès aux sources d'information
- une identification de problèmes communs
- un partage d'idées
- une évaluation entre pays et une masse critique de personnes.

Des avantages on note l'union qui fait renforcer les capacités dans la mise en commun des ressources techniques engendrant des succès stimulants.

Les inconvénients font ressortir entre autres la distribution des responsabilités quotidiennes, une nécessité de compromis et quelque fois l'application de la loi des jungles. Une dislocation du groupe peut effacer la crédibilité individuelle des membres. Un réseau se doit d'une santé parfaite, pour ce faire, il faut des efforts considérables pour le maintien de la balance des forces et le consensus. Pour un succès, un certain nombre de principe est à retenir :

- Connaissance de responsabilités
- Partage des responsabilités
- Définition des objectifs
- Recherche des objectifs
- Recherche permanente de consensus.

Pour un bon plaidoyer, il faut l'existence de relation avec les ONG, le besoin mutuel entre ONG et Parlementaires peut contribuer à une culture mutuelle, une compréhension réciproque. La coordination avec les médias est une nécessité car ceux-ci sont au service de la communauté. En communication, encourager l'usage d'une technologie moderne telle que internet, fax, courrier électronique...

En conclusion l'oratrice a fait remarquer que pour créer un réseau, il faut un engagement profond une décision ferme, une mission définissant clairement les objectifs.

Le second thème de la journée présenté par le point focal du réseau Sénégal

Le second thème de la journée présenté par Mr El Hadji Dioum s'articule sur trois points :

1. Processus de mise en place des ONG sahéliennes
2. Mission, structuration et fonctionnement
3. Bilan d'étape.

A la Conférence des Ministres chargés des questions de population où étaient présents le CERPOD, Policy Project et quelques représentants des ONG, une volonté de se positionner comme partenaire est née.

Tenant compte de la volonté politique des gouvernements et considérant l'adhésion des ONG et associations au Programme d'Action de Ouagadougou, leur engagement à s'impliquer dans la mise en oeuvre du programme, les participants ont décidé de la création d'un Réseau sous-regional des ONG sahéliennes. Les Etats quant à eux, s'engagent à développer le partenariat entre le secteur public, le secteur privé et les ONG.

Ce Réseau sous-regional est un cadre de concertation entre ONG/Etats, CILSS et Partenaires de développement.

Il a pour mission de ;

- mettre en place un mécanisme de coordination, de concertation, d'échanges d'expériences et d'information ;
- assurer un lobbying auprès des pays de CILSS ;
- faire un plaidoyer pour une implication effective des ONG dans les programmes de population et développement
- contribuer à la valorisation des ressources techniques disponibles
- mobilisation de ressources financières
- encourager les ONG à s'impliquer dans la recherche, la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes ;
- susciter l'émergence de réseaux nationaux ;
- créer une dynamique de concertation avec les autres réseaux impliqués dans la mise en oeuvre des politiques et programmes de population et développement.

* **Structuration et fonctionnement**

La coordination régionale appuyée par le CERPOD se base sur les points focaux des pays membres qui sont : Burkina-Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

Le point focal est élu pour deux (2) ans. La présidence est rotative. Ce Réseau régional aura pour tache primordiale :

- assurer une bonne communication entre les ONG ;
- s'assurer que les réseaux nationaux ont été mis en place ;
- mobiliser des ressources afin de pérenniser le réseau ;
- publier périodiquement un bulletin d'information (à ce titre, il faut noter le cas du Sénégal qui a mené déjà plusieurs activités dont la publication d'un bulletin d'information intitulé : ' Sénégal Population. '

* **Bilan d'étape** - Consiste à rendre fonctionnel le Réseau grâce à l'appui du CERPOD par des actions initiées. Exemple : atelier des journalistes.

- permettre une bonne coordination.

Après les deux exposés . un débat animé très riche s'en est suivi. Il ressort de ce débat :

- mise en place des réseaux dans les pays qui jusque-là ne l'ont pas fait ;
- intégrer les anciens Parlementaires dans les réseaux pour la durabilité et la pérennité de ceux-ci ;
- éviter la mobilité des délégations aux différentes réunions pour la pérennité et la cohésion des actions ;
- appui du CERPOD aux réseaux quant à la mobilisation des ressources financières mais en attendant l'appui des partenaires les Assemblées Nationales doivent rendre en charge le fonctionnement des réseaux nationaux ;
- la création d'un réseau se doit un surpassement de toute considération politique (exemple du Sénégal) ;
- susciter la collaboration entre ONG, Journalistes et Réseau des Parlementaires pour briser le mur de méfiance ;
- donner un statut juridique au Réseau en l'incluant dans l'organigramme de l'Assemblée Nationale.

Un certain nombre d'activités a été proposée aux différents et celles à naître dont l'élaboration d'une brochure comportant tous les renseignements sur les Assemblées Nationales.

La conférencière a conclu le débat en attirant l'attention de l'atelier sur la pérennité des finances et le mécanisme de soutien des réseaux.

Au titre du 3^{ème} thème, une des représentantes, Mme Norine Jewell de Policy Project a articulé celui-ci sur cinq points en s'inspirant de l'exemple des U.S.A ;

- les principales étapes du périple d'une loi ;
- points de départ ;
- les étapes du voyage pour faire adopter la loi ;
- la période d'exécution de la loi ;
- quand la situation change.

On retrouve 3 étapes fondamentales :

- le besoin ;
- la solution législative ;
- le besoin changé, la loi est caduque.

L'identification des besoins nécessite une analyse du milieu, une identification du problème, une collecte des informations et une recherche de solutions.

Il faut analyser l'opportunité de la loi, ce qui appelle à la collaboration entre **Parlementaires et ONG**.

Déterminer si la solution législative est la meilleure route à prendre en **maîtrisant** l'environnement politique.

La loi avant sa promulgation parcourt un long trajet :

- rédaction du texte
- introduction à la législature
- rôle des comités
- rôle des deux chambres
- le décret d'exécution.

Les idées d'une loi peuvent venir des législateurs, de l'exécutif, gouvernement des localités ou des groupes de pressions. Le texte suit un trajet où il subit des corrections de fond et doit respecter un certain nombre de règles précises avant son introduction à la législature qui peut avec une ou deux chambres (cas de U.S.A, deux chambres).

Aux U.S.A, toutes les lois doivent être parrainées pour entrer à la législature, ce qui donne l'occasion de faire les alliances de deux côtés de la chambre.

Pour cela une bonne stratégie d'introduction s'impose.

En respectant les règles de disposition, la loi arrive à la législature.

Avant être confié au comité, le texte est rendu public. Ce comité doit s'organiser avant d'entamer l'étude, un rapport du comité est produit et transmis à la chambre. La loi entre donc en discussion dans la chambre, après son adoption, elle est transmise à l'exécutif pour le décret d'application.

En conclusion, il faut retenir que les parlementaires ne disposant pas de staff d'experts, ni d'assistant, il se doit une collaboration avec les ONG et les médias pour plus d'efficacité.

Des débats, il ressort qu' à la différence de la Gambie où un citoyen peut introduire une loi, dans le système francophone, l'initiative des lois est concurrente entre l'exécutif et le parlement.

Un appel a été lancé pour la formation en IEC et plaider pour mieux outiller les Parlementaires. Outre la formation régulière et continue prônée, il faut un collectif d'experts pour assister les parlementaires.

Plaidoyer et mobilisation des ressources : rôle des réseaux (Coordination du Forum sous-régional des ONG-GEEP) DAKAR

Ce thème a été développé par 2 intervenants. Le 1er intervenant a d'abord rappelé l'historique des ONG au Sénégal. En effet ces dernières interviennent au Sénégal depuis les années 60, mais il a fallu attendre les années 70 pour voir leur nombre se multiplier de manière rapide. C'est pourquoi depuis 1992. Les ONG nationales et étrangères travaillant au Sénégal se sont organisées en Conseil des Organisations non-gouvernementales d'appui au développement (CONGAD). Ce conseil qui regroupe une centaine d'ONG est organisé en réseaux et en commissions.

Au Sénégal le CONGAD a contribué à la mise en place d'un cadre régulier de concertation entre le Gouvernement, les ONG et les consortiums internationaux.

Les ONG et les Associations travaillant dans le secteur de la Santé se sont constituées en réseau: le RESSIP (Réseau Santé-Sida-Population) en septembre 1996 sous l'impulsion du CONGAD et du RESSIP regroupe 70 ONG et Associations.

Après ce rappel il a été développé le rôle et les objectifs du CONGAD et du RESSIP avant de dresser un bilan et des Perspectives après 2 années d'activités.

Le 2^e exposant sur le thème a dans un premier défini la notion de Plaidoyer avant de développer dans un second temps le thème suivant 3 axes essentiels à savoir:

1. la volonté politique exprimé par les Etats membres du CILSS à impliquer les ONG, les Associations et la Société Civile dans la conception et l'exécution des Programmes et Projets de Population et Santé;
2. la mise en place des réseaux à l'échelle nationale et sous-régionale impliquant davantage les ONG, les Associations, la Société Civile dans les actions de Plaidoyer en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des Programmes et Projets de Population;
3. enfin la mise en oeuvre des stratégies novatrices en matière de Plaidoyer pour la mobilisation des ressources définissant les axes d'intervention des Etats, des Collectivités locales, des Leader d'opinion, des Parlementaires, du Secteur Privé et des Partenaires au Développement.

Au cours des débats, les différentes interventions ont montré la nécessité de mener davantage des actions de Plaidoyer pour la mobilisation des ressources, particulièrement à l'endroit du Secteur Privé dont l'implication est très insuffisamment ressentie.

Le problème de gestion des ressources après mobilisation a été également soulevé, ce qui a amené les participants à l'Atelier à fustiger les Etats à respecter les différents engagements auxquels ils ont souscrit.

D'autres axes de Plaidoyer pour la mobilisation des ressources ont été proposés. C'est notamment la reconversion des dettes extérieures des Etats en vue de financer les Projet de Population et Santé initiés par les ONG et les Associations, mais aussi l'appui que pourraient apporter les Chambres des Métier et d'Arts. Les débats ont permis également de savoir que d'autres sources de financement existent au CEFA à travers un Projet d'Appui Institutionnel sur les problèmes de Population.

Enfin s'agissant de la prolifération des ONG dans la plupart des Etats du CILSS, des mesures sont en train d'être prises notamment au Sénégal et en Gambie pour garantir leur transparence et permettre leur évaluation.

MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE POPULATION AU SAHEL (FNUAP)

Le Représentant du FNUAP/Sénégal a d'abord rappelé les progrès réalisés par les Etats du Sahel dans la prise en compte des questions de population dans la Planification du Développement. Il a ensuite soulevé la nécessité de poursuivre les efforts en solidarité avec la Communauté Internationale en vue de les préserver et les consolider.

Relativement à la réalisation des objectifs définis par la CIPD tenue au Caire en 1994, le FNUAP a classé les pays en 3 grandes catégories et tous les Etats du CILSS appartiennent à un même groupe celui bénéficiant prioritairement de l'Assistance du FNUAP. Cette assistance a rappelé le Représentant du FNUAP/Sénégal couvre 3 domaines à savoir : la Santé de la Reproduction ; Population et Stratégie de Développement ; Plaidoyer.

L'exposant a révélé qu'en 10 ans, entre 1985 et 1994, certains pays du CILSS notamment le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal ont réussi à diversifier les sources de financement de leur Programme de Population, tandis que d'autres ne s'appuient que sur les sources multilatérales, ce qui rend malheureusement leurs Programmes vulnérables. C'est pourquoi il a été demandé au CERPOD de réfléchir sur la stratégie à développer pour diversifier et mobiliser les ressources pour les Programmes de Population dans les pays du CILSS.

L'exposant a relevé entre autres possibilités de diversification de ressources, le Secteur Privé national et international.

Au niveau national, il s'agira de rechercher la complicité des Gouvernements qui déterminerait la manière d'inciter le Secteur Privé national et international.

Au niveau national, il s'agira de rechercher la manière d'inciter le Secteur Privé à financer les Programmes de population.

La contribution des communautés locales existe et doit être renforcée. Cependant cette contribution n'est pas chiffrée et un travail doit être fait dans ce sens afin de l'incorporer dans les dépenses totales des Programmes de Population.

Le Responsable du FNUAP/Sénégal a insisté sur la nécessité de développer un Partenariat entre les acteurs Publics, le Secteur Privé, les ONG, les Associations et la Société Civile.

L'exposant a également mis en exergue le rôle combien important des Parlementaires dans la création d'un cadre propice à la mobilisation des ressources et à l'exécution des Programmes en matière de Population et Développement en initiant et en adoptant les lois y relatives.

Enfin au niveau International il s'agira surtout de renforcer la coopération sous-régionale, de clarifier les responsabilités réciproques des Partenaires au Développement et d'accroître l'engagement en faveur de l'assistance financière.

A l'issue des débats organisés autour de ce thème, les interventions ont surtout été focalisées sur la nécessaire contribution que doit apporter le FNUAP aux Etats, en particulier aux Parlements pour leur permettre la mise en place des réseaux où ils n'existent pas encore et leur apporter à tous un appui pour qu'ils mènent à bien leurs activités de Plaidoyer et de mobilisation des ressources.

Les participants ont convenu de la nécessité de fournir des efforts endogènes dans la mobilisation des ressources et dans la sensibilisation des Secteurs Privés nationaux fin qu'ils comprennent que les problèmes de Population sont des problèmes économiques.

S'agissant de la question de savoir si le FNUAP a une politique régionale en vue de structurer ses ressources, la réponse du Représentant de cette institution au Sénégal a été négative. Cependant le FNUAP consacre 75 % de ses ressources aux Programmes Nationaux.

Enfin il a été demandé au FNUAP de soutenir les efforts endogènes des Parlementaires dans le Plaidoyer et la mobilisation des ressources.



Au centre : Mme Mata Sy Diallo, Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale (Sénégal).



De gauche à droite : M. Famara Sarr, Député (Sénégal), M. Lahaou Touré, Député (Mali), M. Momar Lô, Député (Sénégal) et M. Chaïbou Dan Inna, Conseiller parlementaire (Niger).

COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE DU 28 AVRIL 1999

Le premier séminaire des Parlementaires Sahéliens sur la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou organisé par le CERPOD (CILSS) à Dakar du 26 au 30 avril 1999, a poursuivi ses travaux le mercredi 28 avril 1999.

Pour la conduite des travaux de la journée, un bureau a été mis en place. Il est composé comme suit :

- Président : Youssouf Sangharé (Burkina-Faso)
- Vice-Président : Mme Mpèrè Adèle Traoré
- Rapporteurs : Tingolfa Kemessia Doron
Mme coumba Ndiaye Kane (Sénégal)

Après la mise en place du Bureau, les Parlementaires ont écouté la synthèse de la séance précédente, présentée par les rapporteurs Marie Koumadial Nanalbaye du Tchad et Natitia Hahamane Cazalica du Niger.

Après le texte a été adopté par acclamation, les communications du jour portaient sur la plate-forme d'action des parlementaires des pays du CILSS, les projets de déclaration et d'appel des parlementaires.

La première communication relative au projet de plate-forme d'actions des parlementaires a porté sur les activités de plaidoyer, de sensibilisation et de mobilisation que les parlementaires devront entreprendre sur la base du plan d'action adopté par les Ministres des pays membres du CILSS, réunis à Ouagadougou en octobre 1997.

L'accent a aussi été mis sur les rôles des parlementaires pour apporter des solutions et participer à la mise en œuvre d'alternatives durables pour le bonheur de la population.

La recherche des moyens d'une mobilisation durable pour atteindre des objectifs concrets sur la base d'un programme d'action qui engage la responsabilité des parlementaires à côté des engagements pris par les Etats du Sahel.

Ainsi, donc, le rôle primordial des Parlementaires est d'abord d'assurer une politique d'harmonisation de la législation sur la population pour la mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou et de prendre en compte les problèmes de population dans tous les plans et stratégies de développement.

Par ailleurs, un plaidoyer pour une prise de conscience des populations sur les effets négatifs de la dégradation de l'environnement a été évoqué.

Les parlementaires sahéliens doivent-ils œuvrer côte à côte avec les élus locaux pour une meilleure prise en compte des soins de santé de qualité dans les budgets des collectivités locales et solliciter auprès des gouvernements plus d'infrastructures et de ressources financières.

Insistant sur le point focal de la santé de la femme, l'approche Genre consisterait à priori à l'inventaire des textes législatifs nationaux, afin d'assurer l'équité et l'égalité entre les sexes. Les Parlementaires sahéliens s'engageront à harmoniser les lois dans leurs parlements respectifs.

Pour dynamiser la politique de population, les parlementaires doivent s'engager à soutenir les campagnes de mobilisation des ressources. Ces ressources financières nécessiteraient à rendre régulières les opérations de recensement d'enquêtes et de publication rapides des Résultats et leur diffusion.

Aussi la meilleure maîtrise de la politique de population exige-t-elle aux parlementaires du Sahel de siéger auprès des Experts pour avoir des connaissances suffisantes devant leur permettre de mieux contrôler l'exécutif dans la mise en oeuvre de la plate-forme d'Action de Dakar en étroite collaboration avec les partenaires au développement tels que : CILSS, FNUAP, POLICY PROJECT, CEFA, OIG, Agence des Nations-Unies, ONG, Secteurs Privés et Publics, Réseaux interparlementaires, etc..

SYNTHESE DE LA JOURNEE DU 29 AVRIL 1999

Les travaux de la journée ont commencé à 09h35 au lieu de 08h30 initialement prévu par l'élection du Présidium comme suit:

1. **Président** : LOUM HINANSOU LAINA, Député du Tchad
Coordonnateur du Réseau Tchadien
2. **Vice-Présidente** : Mme MARIE KOUMANDIAL NANALBAYE,
Député du Tchad
3. **Rapporteurs** : LAHAOU TOURE, Député du Mali
Mme GNIMA NDONG, Député du Sénégal

Un aménagement a été apporté à l'agenda aboutissant à précéder la rencontre des chefs de délégation par la lecture et l'adoption de la synthèse du 28 Avril 1999.

I. La synthèse du 28 Avril 1999 présentée par Mme COUMBA NDIAYE KANE a été amendée et adoptée.

II. LA RENCONTRE DES CHEFS DE DELEGATION

Tenue dans la salle de la Commission de l'Economie, des Finances et du Plan de l'Assemblée Nationale du Sénégal, elle a regroupé :

- MOMAR LO, Député du Sénégal, Rapporteur
- YOUSOUF SANGARE, Député du Burkina Faso
- ANTONIO PEDRO DUARTE, Député du Cap Vert
- ELIMAN SECKA, Député de Gambie assisté de
- SOULEYMANE KONTE, Interprète
- LAHAOU TOURE, Député du Mali
- CHAIBOU DAN INNA, Conseiller parlementaire du Niger
- LOUM HINANSOU LAINA, Député du Tchad.

Après de longs et fructueux échanges de point de vue la rencontre des chefs de délégation a adopté à l'unanimité les propositions suivantes rapportées par Mr. MOMAR LO à la reprise des travaux en plénière à 15h45mn, dans la salle de la Commission des Lois, de la Sécurité, de l'Administration Générale de l'Assemblée Nationale du Sénégal.

2.1. - Principes

- Mise en place d'une structure de coordination des réseaux de parlementaires sahéliens sur la population et le développement dénommé Comité Interparlementaires de Coordination sur la Population dans le Sahel.

- Mettre en place une structure légère pour des raisons d'efficacité et d'économie des ressources.

2.2 - Missions

- être l'interlocuteur des partenaires au développement et bailleurs intervenant dans les politiques, plans et actions de population et développement.
- coordonner les activités des réseaux des parlementaires auprès du CILSS dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou.

2.3 - Objectifs

2.3.1 faire l'état des lieux des réseaux nationaux de parlementaires pour la population et le développement de la sous-région :

- favoriser la création de réseaux nationaux des parlementaires là où il n'existe pas.
- appuyer les réseaux nationaux membres dans le but de leur fonctionnalité

2.3.2 se concerter avec les partenaires pour la mobilisation des ressources dans la perspective de mise en oeuvre de l'atelier de Dakar, des programmes d'action de Ouagadougou et de la CIPD du Caire.

2.3.3 élaborer un projet de statuts et règlement du Comité interparlementaire

2.3.3 approfondir le projet de plate de forme des réseaux des parlementaires des pays du CILSS sur la population et le développement durable.

2.3.5 élaborer un projet de plan d'actions du Comité interparlementaire

2.3.6 organiser un atelier pour l'adoption des textes de base.

2.4 - Echéancier

Le terme du mandat de la structure pour la réalisation des objectifs ainsi fixés est le 31 Décembre 1999.

2.5 Composition :

La structure de coordination comporte deux niveaux :

2.5.1 un secrétariat de la coordination régionale/CILSS de trois membres composé de:

- un coordonnateur
- un coordonnateur adjoint
- un assistant technique du CERPOD

2.5.2 au niveau de chaque parlement un secrétariat assuré par le Coordonnateur du réseau doté d'un adjoint et d'un assistant parlementaire selon des modalités propres à chaque réseau national.

2.5.3. Proposition pour le secrétariat de la coordination régionale du CILSS

- Coordonnateur : MOMAR LO, Sénégal
- Coordonnateur adjoint: LAHAOU TOURE, Mali
- Assistant technique : à désigner par le CERPOD

2.6 - Siège provisoire : BAMAKO (Mali)

Il est loisible aux réseaux des parlementaires du CILSS à l'atelier prévu à la fin du mandat de, fixer définitivement le siège du Comité Interparlementaire.

2.7 - Recommandations

Les ateliers devraient être organisés de façon tournante dans chaque pays du CILSS.

Des débats enrichissants qui ont suivi la présentation des propositions il ressort ce qui suit :

élargir le secrétariat de la coordination régionale du Comité interparlementaire à cinq membres pour permettre la participation des femmes parlementaires ainsi Mmes M'PERE ADELE TRAORE du Burkina Faso et MARIE KOUMANDIAL NANALBAYE, du Tchad ont été proposées comme coordonnatrices adjointes.

2. des amendements de forme et de fonds ont été apportés aux propositions faites par la rencontre des chefs de délégation.
3. les réflexions sont restées ouvertes sur la dénomination et le sigle du comité interparlementaire.
4. un plan d'action minimum à réaliser par les réseaux nationaux de parlementaires du CILSS a été retenu.

A la fin des débats les projets d'Appel, de Déclaration et de structuration amendée du comité interparlementaire sur la Population et le Développement dans le Sahel ont été adoptés à l'unanimité des participants à l'Atelier.

Avant la fin des travaux à 18h20mn deux communications ont été faites :

1. les femmes participantes à l'Atelier ont informé la plénière de leur structuration informelle de parrainage des parlements n'ayant pas de réseau.
2. le CERPOD par l'intermédiaire du Réseau Sénégalais offre un cocktail dînatoire aux participants le vendredi 30 Avril 1999 dans les locaux de l'Assemblée Nationale du Sénégal.



De gauche à droite : Mme Nadine Burton et Mme Norine C. Jewell (Futures Group International / Policy Project).



L'encadrement technique du CERPOD. De gauche à droite : M. Fasséry Doumbia (Responsable/Centre de Gestion), M. Fara G. Mbodji (Chef /Division Opérations), M. Idriss Oumar Alfaroukh (Directeur Général de l'INSAH), M. Baba Traoré (Responsable du CERPOD) et M. Mouhamadou Guèye (Chef/Division Recherche).

PROGRAMME

Lundi 26 Avril 1999

Séquence 1

09H00 - 10H00

- Allocutions d'ouverture :
- Coordonnateur du Réseau Sénégalais
 - Secrétaire Exécutif du CILSS
 - Directeur de Cabinet du Ministre délégué au Plan
 - Président de l'Assemblée Nationale

10H00 - 10H45

- Pause Café

10H45 - 11H00

- Adoption du règlement intérieur et de l'agenda

11H00 - 12H00

- Présentation du programme d'action de Ouagadougou (*par Keffing DABO, chargé de politiques de population au CERPOD*)
- Débats.

12H00 - 13H00

- Le Sahel au 21ème siècle (*par un Expert du CILSS*)
- Débats.

13H00 - 15H00

- Pause - déjeuner

Séquence 2

15H00 - 16H30

- Contribution du CERPOD à la mise en oeuvre du programme d'action de la CIPD (*par Baba TRAORE, Directeur du CERPOD*)
- Débats.

16H30 - 16H45

- Pause café

16H45 - 18H00

- La Santé Maternelle et Infantile au Sénégal : le rôle des personnels de Santé (*par Alle Diop et Badara Sèye, Projet Policy*)
- Débats

Mardi 27 Avril 1999

Séquence 3

09H00 - 10H15

- Rôle d'un Réseau régional des parlementaires dans le processus de décision en matière de politique de population (*par Mme Nadine BURTON - POLICY PROJECT*)
- Débats

- 10H15 - 10H30 - Pause café
- 10H30 - 11H30 - Les ONGS Sahéliennes et la mise en oeuvre du Programme d'Action de Ouagadougou (*par Modibo MAIGA Groupe PIVOT santé/ population/Coordonnateur du Réseau Régional des ONGS Sahéliennes*)
- Débats
- 11H45 - 13H15 - L'aventure d'une loi sur la route de caduc (*par Nadine BURTON et Norine JEWELL - POLICY PROJECT*)
- Débats
- 13H15 - 15H00 - Pause déjeuner

Séquence 4

- 15H00 -16H00 - Plaidoyer et Mobilisation des Ressources : Rôle des Réseaux (*par Monsieur Abdou CISSE et El HADJ DJOUM Coordonnateur du forum sous-régional des ONG-GEEP-Dakar*).
- Débats.
- 16H00 -16H30 - Mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre des politiques de population au Sahel (*par le Représentant du FNUAP/Sénégal*)
- Débats.
- 16H30 - 16h45 - Pause café
- 16h45 - 18h30 - Présentation du projet de Plate Forme d'Action (*par le Coordonnateur du Réseau des Parlementaires Sénégalais sur la Population*).
- Débats.
- Présentation des projets de Déclaration et d'Appel (*par un représentant du Réseau des parlementaires Sénégalais*)
- Débats.
- Travail de finalisation des textes de base

Mercredi 28 Avril 1999

Séquence 5 :

- 8h30 - 10h00 - Suite et fin
- Présentation du projet de Plate Forme d'Action (*par le Coordonnateur du Réseau des Parlementaires Sénégalais sur la Population*).
- Débats.

- Présentation des projets de Déclaration et d'Appel (*par un représentant du Réseau des parlementaires Sénégalais*)
- Débats.
- Travail de finalisation des textes de base

Séquence 6

10H 00 - 12H

- Consultation entre chefs de délégations

Jeudi 29 Avril 1999

Séquence 7

10H00 - 13H00

- Mise en place des structures du cadre de concertation interparlementaire -
- Election des membres de la coordination.

13H00 - 15H00

- Pause déjeuner

15H00 - 18H00

- Séance plénière pour la lecture et l'adoption de tous les actes de la rencontre

Vendredi 30 Avril 1999

Séquence 8

10H00 - 13H30

- Séance de clôture
- adresse du Président du Forum
- adresse du (CILSS)
- adresse du Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal

LISTE DES PARTICIPANTS

BURKINA FASO

M. YOUSSEF SANGARE, Député

(Tél Dom. 36 25 74)

MME M'PERE ADELE TRAORE, Député

Contact : Tél : (226) 30-67-53 /31-44-49 Fax: 31 45 90

Tél Dom. 20 38 08

CAP VERT

M. ANTONIO PEDRO DUARTE, Député

Contact : Tél : (238) 62-28-98/62-26-77 Fax : (238) 62-26-60

Tél Dom: 622 837

GAMBIE

M. AMADOU KHAN, Député

Tél Dom: 20 13 63 22 6 07

M.. ELIMAN SECKA, Député

Contact : Tél : (220) 22-83-05/ 22-66-43 FAX : (220) 22-51-23 BANJUL.

MALI

M.. LAHAOU TOURE, Député

Tél : (223) 21-64-89

(portable) 77-29-91

MME FLATINE DIARRA, Député

Contact : Tél : (223) 21-57-24/21-61-69 (B) 21-03-03

Fax : (223) 23-03-74 BAMAKO

NIGER

01 Mr. NATITIA MAHAMANE CAZALICA, Conseiller Parlementaire

02 Mr. CHAIBOU DAN INNA, Conseiller Parlementaire

Tél : 72-27-38 Fax : 72-28-04/ 72 43-08 NIAMEY

SENEGAL (PARLEMENTAIRES)

M. MOMAR LO, Député, Coordonnateur du Réseau

Tél 634 31 90)

FAMARA SARR, Député, Secrétaire Permanent du Réseau

Tél 822 85 26 Dom 83 15 33

M. IBRAHIMA FALL, Député, Membre Comité Exécutif PGA

Tél 822 49 52 Fax 83 93 85

M. MADIOR DIOUF, Député, Secr. Organisation Réseau

Tél 827 50 72

M. BADARA DIOP, DÉPUTÉ, Assistant FAAPPD, Trésor. adjoint

Tél 6332103

M. ABDOULAYE SY, Député Secr. adjoint Organ. Réseau

Tél 6333765

Mme COUMBA BA, Député Trésorière Réseau

Tél 212700

Mme COUMBA NDIAYE KANE, Député, Secr.adj. chargée Communication/Réseau (225353)

Tél: 823-38-30

M. MAMADOU VIEUX DIATTA, Député, Membre Réseau

M. MAMADOU LAMINE THIAM, Député, Membre Réseau

Tél: 357802

MME GNIMA N'DONG, Député, S.G. adjointe Réseau

Tél: 8233830 Dom 837 64 37

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES RESSOURCES HUMAINES

8,rue du Dr. Guillet, dakar, Tél 8213084

ROKKAYA SENE, Directrice de la Planification et des Ressources Humaines

MME FATOU N'DIAYE

M. GALLO KEBE

RACINE TALLA

RÉSEAU DES JOURNALISTES SÉNÉGALAIS EN POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

M. EL BACHIR SOW, Coordonnateur

BP 92 Tél 8324692 Fax 8320381

POINT FOCAL DU RESEAU DES ONG SAHELIENNES

M. EL HADJ DIOUM, Chargé de Programme au GEEP,

Tél 8244877 Fax: 837 24 81 E-mail: eldioum@francite.com.

E-mail:geepop@syfed.refer.sn

M. AMADOU CISSE, RESSIP / CONGAD

Tél 81 07 71

TCHAD

M. LOUM HINFASOU LAÏNA, (Tél Bur.531002 Dom 514925 Fax 530021)

Mme MARIE KOUMANDIAL NANALBAYE, Député

M. TINGOLFA KEMESSIA NDORANG, Député

Tél 53 00 1

OBSERVATEUR

CEFA

MME LANGUE MENYE GISELE, Chargée de Programme Plaidoyer

Bp 80529 Lomé (Togo) Tél 22 36 40 Fax 22 35 87

ENCADREMENT

POLICY PROJECT

Mme Norine C. JEWELL

The Futures Group International - TFGI/POLICY

1050-17 th Street - WASHINGTON - DC - 20036 - NC - USA

Tél : (202) 775 - 96-80

FAX : (202) 775-96-94, Tél/Fax : (207) 685-73-20 MAINE

E.Mail : N. Jewell @ TFGI.COM

Mme Nadine BURTON
The Futures Group International - TFGI/POLCY }
1050 -17 th Street - WASHINGTON - DC 20036 } NC - USA
Tél : (202) 775-96-80 - (919) 544-19-30
FAX : (202) 775-96-94 (919) 544-18-29
Adresse personnelle : 1639 Maison Avenue - DURHAM NC- 27705,
Tél : (919) 489-98-96 E-mail: n.burton@tfgi.com

TMG/USAID

M. WILBUR G. THOMAS, Chef d'Equipe
Tél 23 53 39 E-mail wthomas@malinet.ml

CILSS

Mme CISSE MARIAM K Aidama Sidibe, Secrétaire Exécutive du CILSS
Mr. MEDELAH OULD BELLAL, Conseiller à la Communication, du CILSS
03 BP. 7049 - OUAGADOUGOU 03 / BURKINA FASO
Tél : (226) 30-67-58 / 30-67-59 FAX : (226) 30-67-57

CERPOD

BP 1530 - BAMAKO / MALI
Tél : (223) 22-30-43 / 22-80-86
FAX : (223) 22-78-31.
E-mail: cerpod@cerpod.insah.ml

A) EQUIPE TECHNIQUE

Mr. IDRIS ALFAROUKH OUMAR, Directeur Général de l'Institut du Sahel
Mr. BABA TRAORE, Directeur du CERPOD
Mr. FARA G. MBODJI, Chef/Division des Opérations
Mr. MOUHAMADOU GUEYE, Chef/Division Recherche
Mr. KEFFING DABO, Chargé de politiques de population
Mr. EMILE RIGOBERT FONGNI, Journaliste
Mme SY OUMOU SOUMARE, Traductrice
Mr. SOULEYMANE KONTE, Interprète
Membre AIIC Genève S/C INSAH BP 1530 Tél 22 21 48 Dom 20 05 51

B) SECRETARIAT

Mme KONE OUMOU TRAORE

C) COMPTABILITÉ/FINANCES

Mr. FASSERY DOUMBIA, Responsable du Centre de gestion

SOMMAIRE

- INTRODUCTION GENERALE	4
- RAPPORT GENERAL	8
- APPEL	12
- DECLARATION	15
- CADRE DE COORDINATION DES RESEAUX DES PARLEMENTAIRES SUR LA POPULATION	17
- ALLOCUTIONS ET DISCOURS	20
- MOTIONS DE REMERCIEMENTS	35
- RAPPORTS DE SYNTHESE	39
- PROGRAMME	62
- LISTE DES PARTICIPANTS	65



Au premier plan, les membres du Comité de Coordination Interparlementaire (de gauche à droite) : Mme Marie K. Nambaye (Tchad), M. Lahaou Touré (Mali), Monar Lô (Sénégal) et Mme M'Pere Adèle Traoré (Burkina Faso).



Le Centre d'Études et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) a été créé en 1988 par le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Le CERPOD remplace l'Unité Socio-Economique et de Démographie (USED) qui avait vu le jour en 1978.

A la restructuration du CILSS en 1994, le CERPOD est devenu le Programme Majeur Population et Développement basé à l'Institut du Sahel à Bamako.

Le CILSS compte neuf Etats membres : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

Le CERPOD intervient également dans d'autres pays du continent.

CERPOD

B.P. 1530

BAMAKO (Mali)

Tél : (223) 22 30 43

(223) 22 80 86

(223) 22 47 06

Fax : (223) 22 78 31

E-mail : btraore@cerpod.insah.ml

Montage PAO : Salif DIOP

PUBLICATIONS DU CERPOD

Dernières parutions

SERIE WORKING PAPER

no 21 - Migrations masculines de travail et famille en Afrique Sub-Saharienne:
Le cas des familles rurales restées dans la région de départ.

Florence WAITZENEGGER

no 22 - Population et Développement en Mauritanie : De la nécessité d'une
politique de population **Sadio TRAORE et Amadou BA**

no 23 - Using GIS for population and Health related activities in Africa
Christine Kolars, MPH

no 24 - Propriétaires ou hébergés ? A propos des difficultés à saisir.
Le statut résidentiel à Bamako

**(Chantal RONDEAU,
Mamadou Kani KONATE,
Richard MARCOUX**

SERIE ETUDES ET TRAVAUX

no 13 - Population et Planification du Développement au Sénégal 1961-1993
Hamdou-Rabby WANE

no 14 - Migrations et Urbanisation dans le Sahel (MUSAH)
Sadio TRAORE

no 15 - Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest
(REMUAO)
Sadio TRAORE et Philippe BOCQUIER

POP SAHEL

no 26 - Le processus d'Urbanisation au Sahel

no 27 - Dynamique contraceptive : Quelles réponses à l'avortement provoqué?

RAPPORTS DE RECHERCHE

Vol 1 no 8 MUSAH : Migrations, Urbanisation et Développement au Tchad

Vol 1 no 9 REMUAO : Synthèse sur la collecte des données

RAPPORT D'ACTIVITES 1998

Pour toute information s'adresser à :

M. le Directeur du CERPOD

B.P. 1530

BAMAKO

MALI

Tél : (223) 22 30 43 / 22 80 86 / 22 46 07

Fax : (223) 22 78 31

E-mail : btraore@cerpod.insah.ml